

TURNY >> Notre commune

BULLETIN MUNICIPAL
N°20 Juin 2016



Photo Pierre Guerci

PLU : l'enquête publique démarre

*Festival en Othe
et Yonne tour sport
à Turny*



CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Les équipes spécialisées de sapeurs-pompiers.

Une intervention particulière s'est déroulée il y a peu de temps pour notre CPI.

Déclenchée pour une personne blessée, nous avons dû faire face à notre arrivée sur les lieux à une situation peu commune : une personne ayant fait une chute dans un lieu en hauteur avec un accès difficile. L'état de la victime, polytraumatisée mais consciente, et la configuration des lieux rendaient impossible son évacuation en sécurité sans aggraver ses blessures via les méthodes dites « traditionnelles ».

En plus de la sollicitation d'un SMUR en vue de stabiliser l'état de la victime et de faire le nécessaire pour limiter la douleur, il a donc été décidé de demander le renfort du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux, ou « GRIMP ».

Le GRIMP est une équipe de sapeurs-pompiers formés à l'utilisation de matériels et à la mise en œuvre de techniques inspirées largement de celles utilisées dans les domaines de l'alpinisme et de la spéléologie. Leur but est de secourir des personnes là où les moyens conventionnels de secours sont dépassés.

Dans notre département, les personnels sont répartis dans les centres d'incendies et de secours de Sens, Auxerre, Joigny, Avallon et Tonnerre.

Malgré un temps d'attente engendré par le cheminement de l'équipe jusqu'à Turny, la victime a ainsi pu être conditionnée et manipulée de telle sorte que son état ne s'aggrave pas.

Les sapeurs-pompiers de l'Yonne disposent, en plus du GRIMP, d'autres équipes spécialisées :

- Equipe spécialisée en milieu aquatique (sauvetages et autres missions aquatiques et subaquatiques).
- Equipe spécialisée aux risques Nucléaires, Radiologiques, Bactériologiques, Chimiques (NRBC) destinée à la réalisation des opérations mettant en cause des matières dangereuses.
- Equipe « Sauvetage Déblaiement » spécialisée dans les opérations de recherche et de dégagement de victime liées à des effondrements de bâtiments.
- Equipe spécialisée en feux de forêts.
- Equipe cynotechnique pour des opérations de recherche de personnes ensevelies sous des décombres ou de personnes fragiles disparues ou égarées.

Sergent Pierre FRAY

INFORMATIONS MAIRIE www.turny.fr

Vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie par mail à l'adresse mairie@turny.fr
Mairie 03 86 35 10 99

Le secrétariat de mairie est ouvert :

Lundi, Mercredi et Vendredi 9h -12h

Mardi et Jeudi 14h -17h

Samedi 10h -12h

Bibliothèque

Mardi 13h30 -16h30

Mercredi 14h -17h

Agence postale communale

Lundi au vendredi

9h30 - 12h

Samedi 10h -12h

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17



Photo d'illustration – Exercice GRIMP 89
Florian Saïesse (www.lyonne.fr)

Vie municipale.....	P4
Communauté de Communes.....	P18
Aménagement - Travaux.....	P20
Patrimoine Culture.....	P22
Vie scolaire.....	P26
Fêtes et cérémonies.....	P28
Vie associative.....	P30
Vie économique.....	P35



Le mot du Maire

En ce début de printemps, nous vivons une période perturbée. Tout d'abord, et qui nous touche particulièrement, une période météorologique exceptionnelle, chargée de pluies et de froid qui ne nous donne aucune entrevue de printemps. La pluie met les cours d'eau en pleine charge et dépasse les capacités de nos nombreux ruisseaux et ouvrages d'art dont la commune n'a pas toujours la charge. Les points sont répertoriés et pour certains connus, il est difficile d'envisager des travaux importants pour pallier à des phénomènes exceptionnels où parfois des modifications du bassin versant ou des négligences d'urbanisme aboutissent à des phénomènes regrettables. C'est le cas dans divers villages de l'Yonne où la montée des eaux reste inexpliquée.

La pluie a aussi gâché notre fête patronale à laquelle beaucoup d'entre vous sont attachés. C'est regrettable mais fatal et nous avons dû annuler les animations. Ce n'est que partie remise, espérons que l'année prochaine nous ayons plus de chance.

Ne sombrons pas dans la morosité qui pousse parfois quelques uns à des réactions excessives et agressives rendant n'importe qui responsable de tout. En ces périodes difficiles, restons calmes et attentifs à ceux qui nous entourent.

L'été, et sous le soleil je l'espère, verra à Turny des animations importantes. Outre la kermesse des écoles et le traditionnel 14 juillet, nous pourrons vivre 2 événements inhabituels. Le mardi 28 juin, le *Festival en Othe* fera escale à Turny pour son *cabaret itinérant avec les swinggirls*, et le mardi 26 juillet nous accueillerons *Yonne Tour Sport*. C'est une chance d'être choisi pour recevoir cette manifestation sportive organisée par le Conseil Départemental à destination des jeunes. L'image de Turny et de son dynamisme nous donne parfois cette chance.

Sans euphorie Turny prépare aussi son avenir, puisque la construction de la nouvelle école va débuter en juillet. Même si les financements n'ont, à ce jour, pas tenu pleinement leurs « promesses », le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le projet. Les résultats des appels d'offres, nous ont confortés dans nos estimations et la commune a les capacités financières de réaliser une telle construction. Pour certains, et je l'entends, le sujet fait polémique mais il est le résultat de contraintes maintes fois expliquées. Le Conseil Municipal étudie depuis bientôt 6 ans ce dossier et a compris sa nécessité. C'est aussi un atout important d'attractivité du territoire.

Autre sujet d'avenir qui progresse : le PLU. Nous entrons, après tous les délais administratifs et une adaptation du projet aux contraintes réglementaires strictes, dans la phase d'enquête publique. Un commissaire enquêteur se tiendra en mairie dès la mi-juin (jours et heures dans ce bulletin), pour vous recevoir et noter vos doléances sur ce dossier consultable en mairie. C'est le moment de donner votre avis. Ensuite le PLU reviendra au Conseil Municipal pour être modifié et entériné. Il deviendra à partir de ce moment le document d'urbanisme en vigueur à la place du POS.

La communauté de communes prépare, elle aussi ses changements dont la fusion au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Seignelay-Brienon. Malgré les difficultés et incertitudes qui demeurent, je vous souhaite un bel été entouré des vôtres et rythmé par nos manifestations.

Stéphane Gallois

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE TURNY

N°20 - Juin 2016

Directeur de la publication
Stéphane Gallois

Comité de rédaction
Commission Communication
Responsable J.Claude Chevalier

Réalisation
Cathy Colin
Ludivine Collin

Photos
Mairie de Turny
Associations
Pierre Guerci

Impression
Mairie de Turny
I.S.S.N. 3/P/01

Adressez vos contributions à :
bim@turny.fr

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des compte-rendus du Conseil Municipal est disponible à la Mairie et sur le site internet www.turny.fr

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Présents : Florence Bolzan, Viviane Chaussin, Cathy Colin, Maryvonne Crochet Gosso, Véronique Jorge, Gérard Assaya, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert.

Absent excusé : Jean-Marc Suinot (pouvoir à Jean-François Chollet).

1. PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

Comme chaque année cette délibération permet de payer des dépenses d'investissement décidées avant le vote du budget primitif.

Sont concernées les factures d'investissement dont les travaux vont être votés à compter du présent Conseil en attendant le vote du budget 2016 et à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement de l'exercice précédent (15 voix pour). Ces dépenses seront inscrites au budget 2016.

2. TUNAGE RUE PONT DE GRES ET LES MARAUX

Le sujet a été abordé à plusieurs reprises et était inscrit au budget 2015 pour 9 300,00 € TTC et subventionné par le SIVU du Créanton pour moitié, soit 4 500,00 €. Il a été décidé par le SIVU le règlement direct de leur participation au prestataire (Joël Piat Prestation). Le Conseil accepte à l'unanimité (15 voix) le règlement du tunage du Pont de Grès et des Maraux pour régler la part communale de 3 857.50 € HT soit 4 629,00 € TTC. Il est à noter que le SIVU du Créanton n'existe plus depuis le 31 décembre 2015.

3. CONVENTION VITAVIE

Il s'agit comme chaque année de renouveler la convention avec l'association d'insertion VITAVIE. Le montant de la cotisation est de 84 €/an. Nous utilisons ponctuellement leurs services pour des tontes de fossés notamment et envisageons cette année des travaux de plantations. Les travaux se font sur devis. La cotisation est minorée par l'adhésion simultanée de la CCF. Le renouvellement de la convention 2016 VITAVIE est adopté à l'unanimité (15 voix)

4. PLANTATIONS

Le dossier a été préparé par Florence Bolzan et Jean-

Marc Suinot.

● Plantation de quelques arbres, comme prévu au projet, autour de l'aire de jeux pour enfants sur l'espace sportif des Maraux. 2 devis de fourniture d'arbres ont été établis.

Devis de fourniture d'un arbre de haute tige entre 48 € et 68 € HT (selon espèce) soit 52.80 € et 74.80 € TTC.

La plantation est envisagée par Vitavie, montant de 42 €/arbre pour la pose soit pour 6 arbres 252 € TTC.

Soit montant pour un arbre 68 € + 42€ = 110 € HT soit 116.80 € TTC maximum.

Pour 6 arbres 660 € HT soit 700.80 € TTC (TVA 10% sur fourniture et non récupérable sur façon)

Rappel : ces plantations ont été subventionnées par le Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre de «Village de l'Yonne» à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal accepte (15 voix) la proposition pour la fourniture de 6 arbres et la plantation par Vitavie. pour un montant maximum de 700 € TTC.

● Plantation rue du Pont de Grès

Il est envisagé, comme sur la partie déjà réalisée, la plantation d'arbustes le long du tunage. La surface du projet est de 100 m² environ. Projet de réalisation : 2 lignes plantées tous les 60 cm soit 224 plants.

Devis de fourniture de plants : 212.80 € HT soit 234.08 € TTC

En attente de devis de réalisation par Vitavie et de bâches et agrafes ou feutres.

Pour la 1^{ère} partie le coût était de 920 € HT soit 1 104 € TTC pour 60 m² (18.40 €/m²)

Soit pour 100 m² : 1 533 € HT (1 840 € TTC).

(Achat d'arbustes TVA 10%, plantation Vitavie TVA non applicable).

Le montant global de 1 300 € HT est accepté à l'unanimité (15 voix) par le Conseil Municipal ainsi que la plantation par Vitavie.

5. COMPLEMENT PORTAIL SALLE DES FETES

Dossier préparé par Jean-François Chollet.

Lors de la pose du portail arrière de la salle des fêtes il s'est avéré que les poteaux et le seuil étaient posés irrégulièrement engendrant un défaut d'alignement. Il est proposé de refaire 3 poteaux, de faire un seuil correct et de compléter l'installation par 4 arrêts de portes pour un montant de :

ATS ► Fourniture poteaux et arrêts de portes
277.20 € HT soit 332.64 € TTC

EURL Ramillon ► Seuil et pose

>> Vie municipale

1 324.76 € HT soit 1 589.71 € TTC

Prévoir également 3 barillets, fourniture et pose de 2 arrêts pour le cimetière.

L'ensemble de ces travaux est approuvé par le Conseil à l'unanimité (15 voix) pour un montant HT de 2 000 €.

6. CEREMONIE D'ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

La Commission communication a proposé d'organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants afin de les rencontrer et leur présenter la commune, l'intercommunalité ainsi que les associations. Elle est fixée au vendredi 5 février à 18h30 en salle du conseil. Tous les conseillers sont évidemment invités à rencontrer les nouveaux habitants.

7. ARCHITECTE DE L'EGLISE

Dossier préparé par Jean-Claude Chevalier.

Suite à l'appel d'offre pour la réalisation de l'étude de rénovation de l'église et la maîtrise d'œuvre, 4 dossiers qui répondaient à la demande du Conseil Municipal ont été reçus. La Commission Patrimoine a étudié les offres conformément au cahier des charges élaboré en relation avec la DRAC.

Suite à l'avis de la Commission le Conseil Municipal accepte (15 voix) de retenir M. Leynet, Architecte, pour un montant de prestation de 14 098.92 € HT soit 16 918.70 € TTC et 8 % pour la maîtrise d'œuvre. M. Leynet a obtenu la meilleure note notamment pour la proximité, la qualité et le nombre de réalisations en particulier dans le département. Le Maire est autorisé à demander les subventions.

Après négociation comme autorisée dans l'appel d'offre, le montant de la prestation est de 14 098.92 € HT soit 16 918.70 € TTC et 8 % pour la maîtrise d'œuvre.

Cette opération est financée par les dons reçus à la Fondation du patrimoine et leur contribution. Le Maire en profite pour remercier les généreux donateurs.

8. SUBVENTION CHAUFFERIE

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 le choix du mode de chauffage du bâtiment Mairie et de la nouvelle école a été étudié. Il avait été retenu (sans délibérer) une chaufferie à granulés de bois. L'étude a été affinée et les coûts de réalisation estimés sont de : Investissement : 81 620 € HT + TVA 16 324 €

Subventions possibles entre 50 et 70 %. Les subventions sont basées sur le surcoût HT (70 % sur l'installation et 60 % sur réseau de chaleur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix) :

◆ décide l'installation d'une chaufferie aux granulés de bois avec réseau de chaleur pour le chauffage du bâtiment Mairie-Bibliothèque et nouvelle école primaire-maternelle.

◆ accepte l'avant-projet présenté par le cabinet Pixair pour un montant HT estimé de 81 620 € HT.

◆ autorise le Maire à demander le financement au titre du Programme Energie Climat Bourgogne par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

9. MISE A DISPOSITION D'UN APPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

La construction d'une école exige la mise en place de locaux de chantier (vestiaires, salle de réunion, douche, WC) qui ont un coût à la charge finale de la commune. La commune possède un appartement actuellement disponible à proximité. Le bureau SPS (en charge du dossier) accepte la mise à disposition de cet appartement qu'il a visité pour une utilisation de locaux de chantier. Le Conseil Municipal, autorise (14 voix pour, une abstention J.P. Charonnat), le Maire à signer un bail de location gratuite de l'appartement communal pour les besoins du chantier de construction de l'école et pour la durée du chantier et de prendre en charge la fourniture d'eau et les taxes inhérentes à cet appartement. Restent à charge de l'entreprise : électricité, assurances, ménage hebdomadaire, meubles, téléphone, etc. Ceci représente pour la commune une économie sur le chantier d'environ 10 000 € HT pour l'année.

10. POINT FINANCIER DOSSIER ECOLE

Le permis de construire a été déposé le mardi 19 janvier avec 10 jours d'avance sur le calendrier prévisionnel.

Le maire présente un point financier et prévisionnel du projet (construction de l'école et de ses abords, de la chaufferie aux granulés de bois et réseau de chaleur pour le chauffage du bâtiment Mairie-Bibliothèque et nouvelle école.

	Réglé TTC	Engagé TTC	Prévision TTC	Total budget TTC
Appel d'offres	9 780 €			9 780 €
Etudes	7 801 €	2 412 €		10 213 €
Honoraires	15 055 €	120 240 €	11 782 €	147 077 €
Annexe		9 768 €	25 000 €	34 768 €
Construction		1 099 944 €	54 997 €	1 154 941 €
Total TTC	22 856 €	1 232 364 €	91 779 €	1 346 999 €

Le prévisionnel est évalué en tenant compte de 5% d'imprévu est donc d'un montant équivalent à la 1^{ère} estimation à l'origine du projet (1 332 000 € TTC).

Un point est fait sur les subventions auxquelles ce projet peut prétendre (sous estimées dans les études prévisionnelles). De nouvelles possibilités de subventions sont possibles, notamment le fond de soutien à l'investissement et l'augmentation de

>> Vie municipale

l'enveloppe de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le maire présente l'étude prévisionnelle des flux financiers de l'ensemble du projet bâtiments et les besoins de financement (emprunts et trésorerie) estimés à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté (15 voix) :

→ accepte le prévisionnel d'un montant estimé à ce jour de 1 125 000 € HT soit 1 350 000 € TTC.

→ autorise le maire à demander des subventions et financements auxquels ce projet peut prétendre.

11. ELECTION REPRESENTANTS AU SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon)

Le SIRTAVA a évolué pour couvrir la totalité du bassin versant de l'Armançon et non les communes riveraines du cours d'eau et de certains affluents. C'est la raison de la dissolution du SIVU du Créanton.

Le SMBVA a été créé. Il porte le SAGE, le GEMAPI entre autres. A terme ce syndicat sera porté par les communautés de communes qui prendront la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) les délégués seront donc des délégués communautaires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les délégués au SIRTAVA et au SMBVA (15 voix pour) :

Titulaire : Jean-Pierre Charonnat

Suppléant : Stéphane Gallois

Etat civil

NAISSANCE

Léa VARIN le 23 janvier 2016

Célia CHATEL BOUILLON le 18 avril 2016

Lenny LEDOUX MARQUANT le 21 mai 2016

Lucile TISSIER ROUSSEL le 23 mai 2016

DECES

Evelyne MUSCADET épouse BRATON
le 25 janvier 2016

Jean CROZET le 22 mars 2016

Pierre DELANOUE le 31 mars 2016

Conseil Municipal du 2 mars 2016

Absente excusée : Florence Bolzan (pouvoir à Daniel Berchery)

1. ANNULATION DELIBERATION « PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS » DU 20/01/2016

Un courrier de la Préfecture est parvenu à la Mairie concernant cette délibération, qui jusqu'à maintenant, était prise tous les ans et convenait.

Dorénavant, elle n'est plus légale et elle doit préciser le montant de l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires.

Le Conseil est donc appelé à redélibérer pour annuler cette délibération.

2. DETAIL INVESTISSEMENTS DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2016

Est à payer sur l'exercice en cours et à hauteur d'un quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2015, les dépenses d'investissement ci-dessous. Certaines n'ont pas encore été votées mais sont envisagées. La dépense n'est pas actée par cette décision.

Chap	Art	Objet	Entreprise	Montant TTC
21	2152	Tunage	Joël Piat Prestations	4 623,00 €
21	2168	Drageaux et écusson	SEDI	165,97 €
21	2168	Aspirateur	MG Electroménager	299,90 €
21	2128	Banc	ESAT du Morvan	314,23 €
21	2121 8	Plants et accessoires	Pépière Millon et Naturalis	1 325,46 €
	2128	pont de grès		
21	2121	Arbres	Pépière Millon	261,22 €
21	2128	Aménagements et	Viravie Terrain des Maraix	303,01 €
	2121	plantations	pont de grès	581,49 €
21	2135	Salle des fêtes	EURL Ramillon / ATS	2 002,00 €
				400,00 €
21	2183	Chaises écoles	Manuten collectivités	1 670,00 €
			Total chapitre 21	11 951,28 €
20	2031	AMO Ecoles	Hoge APD	10 744,20 €
			Hoge / Pixair / Diginum / Colin (regul suite A²C)	11 431,75 €
			Hoge / Pixair / Diginum / Colin (PRO)	33 257,52 €
			Total chapitre 20	55 433,47 €

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération du 20 janvier par la présente délibération et autorise le Maire à régler les factures d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015. Ces sommes seront inscrites au budget 2016 (15 voix pour).

3. ACHAT D'UN ASPIRATEUR

L'aspirateur servant pour l'école maternelle est hors service. Un aspirateur Rowenta sans sac a donc été acheté pour un montant de 299,90 € chez MG Electroménager avec l'accord du Conseil Municipal (15 voix pour, inscription au budget 2016, chapitre 21, article 2188).

>> Vie municipale

4. ACHAT DE CHAISES POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Il est nécessaire d'acheter des chaises pour l'école primaire. Le prix est élevé mais il est obligatoire d'avoir un matériel « agréé collectivité » et il est préférable de prendre des chaises qui se posent sur les tables. Le Conseil Municipal accepte (15 voix) l'achat de 30 chaises pour l'école primaire, pour un montant total de 1 377 € HT, soit 1 670 € TTC (éco-participation comprise), somme qui sera inscrite au budget 2016, chapitre 21, article 2183.

5. ACHAT DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPEENS

Les drapeaux de la Mairie étant en très mauvais état, plusieurs devis ont été demandés pour les remplacer ainsi que le support. Le Conseil Municipal accepte (15 voix) le devis de SEDI pour l'achat de drapeaux européens et français ainsi que l'écusson pour la somme de 139,14 € HT, soit 166,97 € TTC, somme qui sera inscrite au budget 2016, chapitre 21, article 2188.

6. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ET CONTRAT DE MAINTENANCE

Le photocopieur, sans être hors service, est proche d'une fin de service (renouvellement 5-6 ans) il est donc envisagé de le remplacer par un du même type. Deux propositions sont en cours mais n'ont pas été étudiées en commission. A la demande de Jean Marc Suinot le dossier, non urgent, sera ajourné.

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

La délibération du dernier Conseil était très détaillée et pouvait porter des ambiguïtés pour les demandes de subventions notamment les montants : réglés, engagés, prévus... La somme totale a été augmentée d'environ 3 000 € pour les candélabres non comptés dans l'estimation précédente. Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre une délibération plus simple.



"ESPRIT VOISIN"
VENTE DIRECTE
DE PRODUITS ET SERVICES

**SPRIMONT JÉRÉMY
PELLATTIERO MÉLANIE**

5 Route des Chênevières
89570 TURNY

Tél: 06 26 51 02 56
Email: sprimont.jeremy@hotmail.fr

N° SIRET: 81177940400011

Plan de Financement

Dépenses HT		Total : 965 725 €
Travaux		
	Construction école et abords (dont 5% imprévus)	880 025 €
	Dont parking et raccord chaussée	10 320 €
	Chaufferie	85 701 €
Maitrise d'œuvre		Total : 117 787 €
	Architecte	60 822 €
	BET Fluides	22 016 €
	Paysagiste	10 587 €
	Economiste / CPC	24 064 €
Assistance à maître d'ouvrage		Total : 28 140 €
	Bureau de contrôle technique	3 805 €
	Bureau de coordination SPS	4 335 €
	Assurances (estimation)	20 000 €
Etudes annexes		Total : 8 510 €
	Relevé topographique	1 650 €
	Etude de sols	2 660 €
	Diagnostic amiante	150 €
	Etude chaufferie	4 050 €
Frais de recrutement d'architecte		Total : 8 150 €
	Annexes et insertions	150 €
	Indemnité d'esquisses	8 000 €
	Total HT de la dépense	1 128 313 €

Recettes Financements publics			
Fonds	Montant éligible	Pourcentage espéré du projet global	Montant espéré
DETR	solicite 1 097 993 €	40 %	439 197 20 €
Soutien à l'investissement public local (estimé)	solicite 1 097 993 €	35 %	384 297 55 €
ADEME (chaufferie) (dont ANIC, SPS et cont.)	solicite 92 139 €	5 %	56 557 €
Amende de police	10 320 €	0,3 %	3 096 €
	Total	78,27 %	883 147,75 €
Emprunt sur 20 ans et autofinancement		21,72 %	245 165 25 €

On peut noter que certaines charges ne sont pas subventionnées. Des modifications des sommes éligibles pourront être apportées en fonction des règles d'éligibilité aux différentes subventions. Le CCTP est en cours de corrections. Un rendez-vous est fixé avec Madame Julie Colin pour affiner notamment le sol de la place qui pose des choix difficiles.

Les sommes sont proches des dépenses réelles même si ce ne sont encore que des estimations, la réalité viendra avec les appels d'offres.

Pour les financements, le Maire est très optimiste pour la DETR, mais le soutien à l'investissement est un peu flou même pour les services préfectoraux en charge du dossier.

Après avoir exposé l'étude financière prévisionnelle de la construction de l'école et de ses abords le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter les demandes de financements possibles pour ce projet (15 voix pour).

8. AUTORISATION SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE « CONSTRUCTION ECOLE »

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire de la nouvelle école et de ses abords ainsi que tous les documents nécessaires à cette demande (15 voix pour).

9. TRAVAUX DE NETTOYAGE EN HAUT DE LA COTE DE ST-FLORENTIN (VOIE ROMAINE)

Il existait depuis de nombreuses années un gros dépôt sauvage d'ordures ménagères le long de l'ancienne voie romaine qui délimite en partie Turny et Saint-Florentin. La commune de Saint-Florentin a engagé des travaux de nettoyage et d'aménagement pour tenter de remédier à ces incivilités. Une partie du chantier se trouve sur Turny et il est normal que la commune y participe.

Répartition des charges

Saint Florentin 9 000 € + travail des employés
CCF 3 400 € + employés CCF

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre à la charge de la commune de Turny une facture de l'entreprise Saint-Florentin Terrassement de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 voix pour, 1 abstention F. Bolzan) ne refuse pas de participer financièrement aux travaux mais déplore de ne pas avoir été consulté au préalable sur les sommes engagées, et demande des justificatifs des dépenses engagées et éventuellement à venir avant tout règlement.

10. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ETUDE DE RENOVATION DE L'EGLISE

Dans le but de financer l'étude de la rénovation de l'église de Turny, le Conseil doit autoriser le Maire à demander des subventions pour un montant d'opération de 14 098.70 € HT auprès de la DRAC (50 %) et du Conseil Départemental (15 voix pour).

11. REGLEMENT DES FRAIS MEDICAUX AUX PRATICIENS PAR L'INTERMEDIAIRE DU CENTRE DE GESTION

Depuis juillet 2013, le Centre de Gestion assure le secrétariat du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour les agents. Dans le cadre d'expertises médicales des agents, le Centre de Gestion transmet à la collectivité la note d'honoraire. Or, depuis peu, plusieurs médecins refusent de pratiquer les expertises demandées car les délais de remboursement sont trop longs (envoi au Centre de Gestion qui renvoie à la collectivité qui doit mandater). C'est pourquoi, les administrateurs du centre de gestion, réunis le 27 janvier dernier, ont souhaité mettre en œuvre l'article 41 du décret 87-602 permettant le paiement des frais

résultant de ces examens par le Centre de Gestion qui ensuite se fera rembourser par la collectivité concernée. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des présents et représentée (15 voix), le Maire à signer avec le Centre de Gestion de l'Yonne, la convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le Centre de Gestion 89 dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités et établissements concernés.

12. SUBVENTION « APRES-MIDI DE ST FLO »

Comme chaque année l'association *Les Après-midi de St-Flo* organise un concours d'écriture pour les écoles maternelles et élémentaires du Florentinois et du Collège Marcel Aymé. Les élèves de Turny y participent brillamment. Est aussi organisée une *Fête du livre* le 3 juin 2016 à laquelle les élèves de Turny participent. Une demande de subventions est parvenue à la Mairie. Pour information, montant des subventions qui leur ont été accordées :

2013 ► 200 € 2014 ► 100 € 2015 ► 200 €

C'est une subvention d'un montant de 200 € qui est accordée (15 voix pour) sur présentation du dernier rapport moral et financier.

13. MARTELAGE ET DELIVRANCE DES AFFOUAGES PROGRAMME 2016-2017

Martelage parcelles 15,26,34,35.

Affouage parcelles 7,10,32,33

Conformément au programme d'exploitation il est prévu pour 2016-2017 la mise en exploitation des parcelles N° 7, 10, 32, 33, 15, 26, 34, 35.

- Sur 2016, martelage des coupes et vente des fûts des parcelles 7, 10, 32 et 33 pour la délivrance en affouage des houppiers, petites futaies, perches des 4 parcelles après exploitation des arbres.

- Sur 2017, dans un premier temps les affouages ne concerneront que la réalisation des emprises de cloisonnement (chemins) sur les parcelles 26, 34 et 35 puis martelage des parcelles 15 – 26 – 34 – 35.

Le martelage de la parcelle 5 sera reporté sur l'exercice 2018 pour permettre l'achèvement des affouages en cours.

L'exploitation des houppiers, des perches et petites futaies des parcelles 15, 26, 34 et 35 seront mis en affouages en 2017-2018.

Pour mémoire, les cloisonnements de la parcelle 15 seront broyés ce printemps, ce qui facilitera cette opération.

>> Vie municipale

Le Conseil Municipal (15 voix pour) demande à l'ONF :

- le martelage des parcelles 15, 26, 34, 35
- le report du martelage de la parcelle 5 en 2018
- la vente en 2016 des arbres martelés des parcelles 7, 10, 32 et 33
- la délivrance en affouages des chemins de cloisonnement des parcelles 26, 34 et 35
- la délivrance en affouage des houpriers, petites futaies, perches de toutes les parcelles après l'exploitation des arbres.

14. PROPOSITION DU FESTIVAL EN OTHE

Le *Festival en Othe* propose une nouvelle fois cette année, un spectacle à Turny entre le 24 juin et le 7 juillet 2016. Il est possible d'acheter des places (exemple : 50 places pour le prix de 25 places) et de les revendre par la Commune ou par une association. Relancé à plusieurs reprises, le Conseil Municipal doit donner un avis pour pouvoir leur répondre clairement.

3 propositions de spectacle de cabaret itinérant sont parvenues :

- Tendance swing *Les swingirls*
 - Musique des îles *Gren Seme*
 - Tendance jazzy *Des fourmis dans les pieds*
- Des extraits sont disponibles sur le net.

Le Maire propose d'accueillir un spectacle du *Festival en Othe* et de laisser la Commission fêtes et cérémonie ou Commission culture de le choisir.

Le Conseil Municipal décide d'accueillir (6 voix pour : S. Gallois, JC Chevalier, C. Colin, JF Chollet, JM Foucher, G. Assaya et 9 abstentions : JP Charonnat, F. Imbert, V. Jorge, JM Suinot, D. Berchery, M. Crochet Gosso, V. Chaussin, JC Combaluzier, F. Bolzan) un spectacle de cabaret itinérant du *Festival en Othe* pour un montant de 1 100 € + frais annexes (repas des artistes) et charge la Commission culture de choisir le spectacle rapidement.

15. TRAVAUX LOGEMENT DE LINANT

Dossier préparé par Jean-Marc Suinot.

Il est nécessaire de refaire la salle de bain d'un des logements de Linant. Deux devis ont été demandés.

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise Mazaudon (15 voix pour).

Il s'agit d'une rénovation complète : douche, lavabo, carrelage, faïence, plomberie... Le montant du devis est de 2 701.53 € HT soit 2 971.68 € TTC. Il est proposé de compter 10 % d'imprévus. La somme sera inscrite au budget 2016, chap 21, art 2135.

Conseil Municipal du 4 avril 2016

Absents excusés :

Viviane Chaussin (pouvoir à M. Crochet Gosso),
Jean-Charles Combaluzier (pouvoir à Gérard Assaya).
Absente : Véronique Jorge.

1. COMPTE DE GESTION 2015

L'ensemble des résultats du budget 2015 a été étudié en commission le 23 mars 2016 où tous les conseillers étaient invités. Avec l'accord des conseillers, ces chiffres ne vont pas être revus en détail. Il s'agit du compte établi par la Perception. Les chiffres sont les suivants :

Résultats de clôture 2014		
- Section d'investissement	:	- 12 517,71 €
- Section de fonctionnement		207 750,77 €
TOTAL		195 233,06 €

Résultat de l'exercice 2015		
- Section d'investissement	:	- 72 671,56 €
- Section de fonctionnement		52 399,12 €
TOTAL		- 20 272,44 €

Résultat de clôture 2015		
- Section d'investissement :		- 85 189,27 €
- Section de fonctionnement :		227 562,13 €
TOTAL		142 372,86 €

Le compte de gestion 2015 est approuvé par 14 voix.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Il s'agit du compte établi par la commune donc sous la responsabilité du Maire. Il faut procéder à l'élection d'un président de séance qui présentera le compte administratif. Le Maire sort. Jean-Claude Chevalier prend la présidence et présente le compte administratif.

Résultats de clôture 2014	195 233,06 €
Résultat de l'exercice 2015	- 32 698,90 €
Résultat de clôture 2015	142 372,86 €

Les chiffres sont identiques aux chiffres du compte de gestion. Le compte administratif 2015 est approuvé par 13 voix.

>> Vie municipale

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	79 524,52 €	538 702,05 €
Dépenses	152 196,08 €	486 302,93 €
Résultat de l'exercice	- 72 671,56 €	+ 52 399,12 €
Résultat antérieur reporté	- 12 517,71 €	+ 175 163,01 €
Soit résultat cumulé	- 85 189,27 €	+ 227 562,13 €
Restes à réaliser	- 23 431,81 €	
	+ 8 765,00 €	
Total affecté à l'art. 1068		99 856,08 €
Résultat après affectation		127 706,05 €

3.AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation des résultats comme suit :

Section d'investissement présente un déficit de
- 85 189,27 € compte 001

Section de fonctionnement présente un excédent de
227 562,13 € à répartir comme suit :

Titre au 1068 de 99 856,08 € Article 1068 (Recettes)
Excédent de fonctionnement à reprendre 127 706,05 €
Article 002 (Recettes).

Le Conseil Municipal vote à 14 voix l'affectation du résultat.

4.SUBVENTIONS

Comme chaque année, il est proposé d'accorder les subventions suivantes.

Pour les associations agréées par le Conseil Municipal :

Association Sportive de Turny	280 €
Ensemble pour les Écoles de Turny	280 €
La Compagnie du Parapluie	280 €
Le Moto Club (dernier versement 2012)	280 €
Les Amis du Site et du Patrimoine	280 €
Turny Danse	280 €
Turny Sports et Loisirs (en sommeil)	280 €
A Tous Points	280 €
Turny Pétanque	280 €
Cercle Généalogique	280 €
Pour les autres associations non communales :	
A.D.M.R.	280 €
Office de Tourisme de Saint-Florentin	140 €
Les Après-midi de Saint-Flo (déjà voté)	200 €
Le CIFA d'Auxerre: 100 €/apprenti (4 enfants de Turny concernés)	400 €
MFR antenne CFA Villevalier (1 enfant de Turny concerné)	100 €
Total des subventions prévues : 3 920 € (14 voix pour)	

Il est rappelé que les subventions sont versées sur présentation d'un rapport moral et financier.

Ces sommes sont donc prévues au budget mais pas obligatoirement versées.

D'autres demandes ont été présentées : Prévention Routière 89, Association des Bibliothèques de l'Hôpital et Maison de Retraite de Sens, PEP, CFA La Noue (pas d'élève de Turny), ADAVIRS, SPA, AFSEP et AFM Téléthon. Il est rappelé que les associations qui organiseraient des actions pour financer ces associations auraient le soutien de la commune.

Lors de la Commission aucune réponse positive à ces demandes n'a été envisagée.

5.VOTE DES 4 TAXES

Il est proposé de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2016 (14 voix pour), soit :

Taxe d'habitation	17,38 %
Taxe foncière (bâti)	12,64 %
Taxe foncière (non bâti)	46,97 %
CFE	21,25 %

Les taxes communales n'ont pas augmenté depuis 2008, celles du département n'augmenteront pas cette année mais celle de la CCF augmenteront de 5 % cette année. Le Maire précise que pour combler les baisses de dotation de l'Etat, il serait nécessaire d'augmenter les 4 taxes de 5,70 %/an.

6.BUDGET 2016

Concernant la partie budgétaire de ce Conseil, l'ensemble a été étudié en Commission générale le 23 mars 2016 où tous les conseillers étaient invités et pour ceux qui n'ont pu être présents le Maire se tenait, comme à l'accoutumé, disponible pour revoir le budget ensemble. Toujours avec l'accord des conseillers, ces chiffres ne sont pas revus en détail.

Le budget devant être équilibré au centime près mais arrondi à l'euro entier, il a donc fallu apporter les petites modifications suivantes pour arrondir les sommes.

Fonctionnement

Dépenses : Chapitre 67 charges exceptionnelles
article 673 Titres annulés: 299,89 € au lieu de 300 €
Recettes : Chapitre 76 produits financiers – article
761 Produits des participations : 2,89 € au lieu de 3 €

Investissement

Dépenses : Chapitre 020 - Dépenses imprévues
7 081,28 € au lieu de 7 081,21 €
Recettes : Chapitre 010 – Dotations, fonds divers.
Article 10223 TLE : 980,10 € au lieu de 980,67 €

>> Vie municipale

Et un changement concernant l'éclairage public du Fays reporté au chap 204 au lieu de 21534 conformément à la nomenclature comptable.

Pour une meilleure lisibilité les investissements ont été présentés par opération et ventilés pour le vote comme il se doit par article et chapitre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce budget au chapitre, en fonctionnement et en investissement.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement, dépenses et recettes 677 737.00 €
Investissement, dépenses et recettes 1 629 914.00 €

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général	180 820 €
Chapitre 012 :	
Charges de personnel et frais assimilé	182 320 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	55 892 €
Chapitre 065 :	
Autres charges de gestion courante	124 020 €
Chapitre 066 : Charges financières	7 434 €
Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	299.89 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	9 300.27 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	
Chapitre 042 :	
Dotation aux amortissements	2 650.84 €
Chapitre 023 :	
Virement à section d'investissement	115 000.00 €
TOTAL DEPENSES	677 737,00 €

Recettes

Chapitre 070 : Produits de gestion courante	63 800 €
Chapitre 073 : Impôts et taxes	263 213 €
Chapitre 074 : Dotations et subventions	169 615.06 €
Chapitre 075 :	
Autres produits de gestion courante	26 400 €
Chapitre 076 : Produits financiers	2.89 €
Chapitre 077 : Produits exceptionnels	2 000 €
Chapitre 013 : Atténuations de charges	25 000 €
Chapitre 002 :	
Excédent de fonctionnement reporté	127 706.05 €
TOTAL RECETTES	677 737,00 €

Investissement

Soit un budget équilibré en dépenses et recettes de 1 629 914 €

	Dépenses	Recettes
<u>165 – Caution</u>		
Restitution caution	800 €	
<u>Etudes - 202</u>		
PLU	1 800 €	
. Restes à réaliser	828 €	
PLU Enquête publique	1 200 €	

	Dépenses	Recettes
<u>Etudes bâtiment communaux - écoles - 2031</u>		
Eglise architecte	16 920 €	
DRAC		7 050 €
AMO ou Archi école	105 600 €	
Don Fondation Patrimoine		7 050 €
. Restes à réaliser	10 864.80 €	
Bureau contrôle et SPS	9 768 €	
AMO tranche 2 cantine	12 000 €	
<u>2033 – Insertion</u>		
Insertion appel d'offres école	1 800 €	
. Restes à réaliser	1 518 €	
<u>2041512 – Subvention d'équipement versée</u>		
. Eclairage public Fays-SDEY	12 000 €	
. Fonds de concours CCF(voirie)	17 000 €	
<u>Chapitre 21</u>		
<u>2116</u>		
Sécurisation monuments (reprise concession)	1 200 €	
Pierre Jardin du Souvenir	1 200 €	
<u>2117</u>		
Forêt communale	6 600 €	
<u>2118</u>		
Frais notaire	1 200 €	
. Restes à réaliser	718.01 €	
<u>2121</u>		
Plantations Pont de Grès	1 920 €	
<u>2128</u>		
. Restes à réaliser		
Géomètre Varennes Hôpital	2 100 €	
Aménagement terrain Maraux	600 €	
Restes à R. Villages de l'Yonne		8 765 €
Don Tennis		339.54 €
Opérations d'ordre à inscrire (Trésor)		
<u>21312 (école)</u>	31 380.44 €	
2031		31 200.44 €
2033		180 €
<u>21318 (église)</u>	102 €	
2033		102 €
<u>21318</u>		
. Restes à réaliser		
Accessibilité église - 2135	705.60 €	
Logts communaux – Apt Linant	3 600 €	
Toiture salle des fêtes	36 000 €	
Villages de l'Yonne		9 000 €
Portail salle des fêtes		
. Restes à réaliser	6 697.40 €	
Complt portail salle des fêtes	2 400 €	
Mise aux normes salle des fêtes	12 000 €	
<u>2152</u>		
Bordures trottoirs Grande rue	18 000 €	
Tunage Maraux + Turny	4 680 €	

>> Vie municipale

	Dépenses	Recettes
<u>21568</u>		
Borne incendie	2 640 €	
Matériel pompiers	1 200 €	
<u>21578</u>		
Petits matériel (voirie)	600 €	
<u>2168 - Reliures</u>		
Reliures état civil	2 400 €	
<u>2183</u>		
Informatique Mairie	1 200 €	
Informatisation bibliothèque	2 400 €	
Photocopieur	10 200 €	
<u>2184</u>		
Chaises école	680 €	
<u>2188</u>		
Barnum	1 440 €	
Illuminations Noël	4 800 €	
Petits matériels (aspirateur, drapeaux)	600 €	
<u>Chapitre 23</u>		
<u>2313</u>		
Construction école	1 154 941.20 €	
DETR		441 756 €
SIPL		386 536 €
ADEME		42 560 €
EMPRUNT		260 000 €
EMPRUNT TVA		200 000 €
1641 – Emprunts (rbt capital)	30 340 €	
Imprévus	7 081.28 €	
Déficit reporté	85 189.27 €	
<u>Amortissement</u>		2 650.84 €
<u>F.C.T.V.A</u>		16 888 €
Virement fonctionnement		115 000 €
Affectation de résultat		99 856.08 €
TLE		980.10 €

Budget équilibré en investissement à 1 629 914 €.

Après en avoir délibéré le Conseil vote (13 voix pour et 1 abstention JP Charonnat) le budget 2016 équilibré à 677 737 € pour le fonctionnement et à 1 629 914 € en investissement.

7. ANNULATION DE LA DELIBERATION n° 2016-012 DU 2/03/2016 – DETAIL DES INVESTISSEMENTS

La Préfecture a renvoyé un courrier nous informant que les montants de la délibération du 2/03/2016 citée ci-dessus prise pour annuler et remplacer celle du 20/01/2016 sont supérieurs au quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2015. Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, annule et remplace la délibération du 2 mars 2016 par la présente délibération et autorise le Maire à régler les factures d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au

budget 2015. Ces sommes sont inscrites au budget 2016.

Est donc à payer sur l'exercice en cours et à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget 2015, les dépenses d'investissement suivantes, certaines n'ont pas encore été votées mais sont envisagées. La dépense n'est pas actée par cette décision.

Chap	Art	Objet	Entreprise	Montant TTC
21	2152	Tunage	Jcél Piat Prestations	4 629.00 €
21	2188	Drapeaux et écusson	SEDI	196.97 €
21	2188	Aspirateur	MG Electroménager	299.90 €
21	2128	Banc	ESAT du Morvan	314.23 €
21	2121 & 2128	Plants et accessoires pont de grès	Pépinière Millon et Naturalis	1 325.46 €
21	2121	Arbres	Pépinière Millon	261.22 €
21	2128	Aménagements et plantations	Vitavie Terrain des Maraoux	303.01 €
	2121		Pont de grès	581.49 €
21	2135	Salle des fêtes	EURL Ramillon / ATS	2 032.00 €
				400.00 €
21	2183	Chaises écoles	Manutan collectivités	1 670.00 €
Total chapitre 21				11 953.28 €

8. FACTURE TRAVAUX NETTOYAGE EN HAUT DE LA COTE DE SAINT-FLORENTIN (VOIE ROMAINE)

Un courrier a été adressé à Monsieur le Maire de Saint Florentin concernant les remarques et demandes formulées par le Conseil lors de la séance du 2 mars 2016. Les justificatifs des travaux sont parvenus à la Mairie.

Défrichage (répartition selon la surface)

Finage de Turny	6 988 €
Finage de St Flo	6 825 €
Terrassement	7 600 €
Traitement déchets	<u>3 920.40 €</u>
Total HT	25 333.40 €

soit 27 637.48 € TTC

La participation communale de Turny et son montant sont donc justifiés. Après en avoir délibéré et sur présentation des dépenses engendrées par le nettoyage du haut de la côte de Saint-Florentin sur le finage de Turny mais réalisé par la ville de Saint-Florentin et la

>> Vie municipale

CFF, le Conseil Municipal, accepte, 9 voix pour, 3 contre (G. Assaya, F. Imbert, JM Suinot) 2 abstentions (V. Chaussin, J.C Combaluzier) au titre de sa participation, le règlement de la facture de l'entreprise Saint-Florentin Terrassement d'un montant de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC.

9. MODIFICATION COMPOSITION COMMISSION BIENS COMMUNAUX

Suite à l'élection de Jean-François Chollet à la fonction d'adjoint et à la délégation accordée, et à sa demande, il est proposé de modifier la composition de la Commission biens communaux. Actuellement, la Commission est composée de : Florence Bolzan, Véronique Jorge, Daniel Berchery, Jean-Claude Chevalier, Jean-Pierre Charonnat, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert. La commission reste composée des mêmes personnes excepté Jean-Pierre Charonnat, qui, au vu des récents événements, ne souhaite plus en faire partie (14 voix pour).

10. ENQUÊTE PUBLIQUE PLU

Après consultation des personnes publiques associées dont les rapports seront joints à l'enquête publique, un avis favorable de l'état a été émis malgré quelques petites remarques à corriger et jointes au dossier enquête. Une réunion aura lieu avec la DDT et le bureau d'étude pour corriger ces points le 11 avril à 14 h. L'enquête publique du PLU se déroulera en juin (date à préciser avec le commissaire enquêteur). Le rapport d'enquête nous parviendra en août, mis à l'ordre du jour au Conseil Municipal en septembre pour approbation. A partir de cette date il sera en vigueur.

11. CONSTRUCTION DE L'ECOLE

SPIL (Soutien aux Projets d'Initiative Locale) : après rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète, il ne faut pas espérer obtenir ce financement, trop de demandes (plus de 2 000) pour la Région. Ils ont décidé de privilégier les dossiers non éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La commune devrait donc financer, à ce jour, 607 740 €. Actuellement le dossier est au stade de préparation DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Les plans définitifs seront disponibles sous quelques jours et le Maire, Jean-Claude Chevalier et Jean-François Chollet sont disponibles pour de plus amples explications. Les points qui ont été changés sont de petits ajustements ou des demandes du bureau de contrôle. Prochaine étape : l'appel d'offres. Celui-ci sera lancé le jeudi 7 avril. La date limite de réception des offres est le vendredi 29 avril. L'ouverture des plis aura lieu le vendredi 29 avril après-midi, et l'analyse des offres

15 jours après. JC Chevalier prend la parole pour expliquer la démarche de l'ouverture des plis. Deux réunions : la première pour ouvrir les 1^{ères} enveloppes afin de vérifier si les candidatures sont recevables et ouvrir les 2^{èmes} enveloppes pour transmission à l'architecte. Deuxième réunion mi-mai, réunion au cours de laquelle l'architecte présentera l'analyse des offres.

- Conseil Municipal : 17 - 20 mai
- Information des candidats 20 mai (7 jours)
- Signature du marché
- Début des travaux tout début juillet.

Pour ce type de procédure, la commission d'appel doit être composée du Maire et de 3 conseillers. Le Conseil Municipal accepte la composition de la commission d'appel à savoir : Stéphane Gallois, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet et Jean-Marc Suinot en tant que titulaires et Florence Bolzan, Cathy Colin et Jean-Marc Foucher en tant que suppléants.

12. SORTIE SCOLAIRE DE FIN D'ANNEE DE LA CLASSE MATERNELLE

Il est attribué, chaque année, une somme pour les sorties scolaires courantes de l'année (école et cinéma, théâtre,...) hors sortie de fin d'année. Le montant total des entrées est de 168 € TTC couramment financé par : famille / coopérative / commune. L'enseignante de maternelle demande un financement de 56 € de la commune pour une journée au cirque Star. Cette sortie a bien évidemment un intérêt pédagogique exploité en classe. Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour de participer financièrement à la sortie organisée pour l'école maternelle pour un montant de 3.5 € par enfant soit 56 € pour 16 enfants concernés à ce jour (F. Bolzan, et F. Imbert, parents d'enfants scolarisés en maternelle ne prennent pas part au vote).



EURL RAMILLON
ENT. GÉNÉRALE DE RÉNOVATION
MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622.45 EUROS

89570 NEUVY SAUTOUR
03.86.43.48.66
ramillon.xavier@orange.fr

>> Vie municipale

Absente excusée : Maryvonne Crochet Gosso (pouvoir à Viviane Chaussin)

Autorisation de signature de ligne de trésorerie.

C'est une délégation au Maire qui peut se faire en début de mandat mais qui n'a pas été sollicitée. Cette ligne de trésorerie est aujourd'hui nécessaire pour palier à un manque de trésorerie qui s'explique par le règlement de nombreuses factures. Ces dépenses sont prévues au budget de l'école mais financées par les subventions et complétées par l'emprunt qui n'a pu être réalisé puisque le montant définitif des travaux et des subventions n'est encore pas connu. A ce jour 96 683 € TTC ont été dépensés et financés uniquement sur notre trésorerie qui est de fait devenue insuffisante. Un contact a été pris avec trois financeurs.

L'offre la plus avantageuse est celle de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté : taux Euribor 3M + 1.10 % soit 1.10% puisque l'Euribor 3M est actuellement à -0.25%. Le plancher est de Euribor 3M à 0 %. Frais : 200 €. Durée 1 an. Les intérêts ne courent que sur le montant de la somme débloquée, soit pour 100 000 € sur 1 an : 1 100 €.

Dans les années à venir, avec le projet bâtiments, la commune aura assurément besoin de trésorerie en attente de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour 1 abstention (JP Charonnat) donne délégation au Maire ou à un adjoint par délégation, de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 200 000 €.

Le Maire pense que la commune devrait bénéficier de la DETR ainsi que de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) mais ne bénéficiera pas du SPIL, priorité étant donné aux communes qui ne bénéficient pas de la DETR.

Conseil Municipal du 19 mai 2016

Suite à la dernière tempête l'éclairage public de la rue des puits au Fays est hors d'usage et n'a pu être remis en service puisque hors normes. Contact a donc été pris avec le SDEY qui gère le réseau de la commune et une proposition nous est parvenue pour remise en état avec remplacement des 6 luminaires (sans changer les poteaux) par des éclairages à LED.

2 solutions sont proposées :

	Solution 1 modèle Técéo	Solution 2 modèle Civiteq
Montant TTC	6 267.89 €	3 523.61 €
Part du SDEY	4 203.81 €	2 295.88 €
Part commune	2 488.80 €	1 542.67 €

La différence se situe dans le choix du modèle de luminaire. La commission propose de retenir le modèle le plus simple et le moins onéreux et envisage une modernisation de l'ensemble de l'éclairage public par ce même principe (15 voix pour).

2. PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN

La boulangerie Rebelo de Venizy souhaite installer un distributeur de pains et viennoiseries à Turny (ce ne sera pas un terminal de cuisson). La boulangerie propose de prendre à sa charge l'achat du matériel, sa gestion et sa maintenance. Cette proposition apporterait un service complémentaire à nos habitants.

Il est envisagé avec le boulanger de l'installer dans les jardinets devant la mairie, lieu de passage, arrêts de bus, places de stationnement et proximité d'une alimentation électrique. Seraient à la charge de la commune la mise en place d'une petite dalle dans les jardinets devant la mairie et la fourniture électrique (puissance maxi de la machine 1500 W). Le budget nécessaire à l'installation serait d'environ 500 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour (1 abstention G. ASSAYA) cette installation.

3. CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR

Dossier préparé par Jean-Marc Suinot.

Il serait judicieux de renouveler le photocopieur avant de le faire dans l'urgence et donc de renouveler le contrat de maintenance. Il est plus intéressant pour une commune d'acheter le copieur que de le louer puisque, dans ce cas, la TVA sur l'achat est récupérée.

Deux devis ont été demandés et négociés pour un matériel et une maintenance équivalents. Les prix de maintenance s'entendent tout compris sauf papier.

Les besoins sont estimés à 76 000 copies N/B et 76 000

La Petite Varenne

Chambre d'hôtes et
Gîte

Pour 2 personnes.

Route des Varennes
89570 TURNY

Jean-Claude et Marie-Laure
CHEVALIER-MORLET



Site : www.petitevarenne.fr ; e-mail : petitevarenne@free.fr ; tél : 33 (0)3 96 35 21 47

>> Vie municipale

copies couleurs/an. Il est à préciser que c'est l'imprimante centrale de la commune utilisée par la Mairie, les écoles et les associations.

→ Yonne Copie

Matériel Kyocera 3551 ci 6 900 € HT

Maintenance :

copie noir 0.006 € HT soit 0.0072 € TTC
(7.20 € les 1 000)

Copie couleur 0.06 € HT soit 0.072 € TTC
(72 € les 1 000)

Budget annuel : 6 019,00 € TTC

→ Oxo

Matériel Xerox 7835 5 835 € HT

Maintenance :

copie noir : 0.005 € HT soit 0.006 € TTC (6 € les 1000)

copie couleur : 0.05 € HT soit 0.06 € TTC
(60 € les 1000)

+ 10 € HT mensuel

Installation paramétrage : 145 € HT

Budget annuel : 5 136 € TTC

Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 contre D. Berchery, 3 abstentions V. Chaussin, M. Crochet Gosso, JC Combaluzier, l'acquisition d'un photocopieur et accepte la proposition de la société Oxo pour un montant de 5 980 € HT soit 7 176 € TTC et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance qui en dépend.

4. ACHAT D'UN BARNUM

Il est envisagé l'acquisition d'un barnum notamment pour le stand communal lors des manifestations. Il a été demandé d'acquérir un matériel de qualité.

La société Dess propose un barnum parapluie blanc de 3x3 + bâches sur 3 côtés pour un montant de 923,00 € HT.

Il est possible de le personnaliser par un bandeau Velcro sur la face avant (prix non reçu).

La Commission a accepté le devis.

Il est demandé de se renseigner pour voir d'autres tarifs et envisager des dimensions de 4 m X 3 m.

5. POINT SUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Une Commission a été organisée et a permis à chacun des membres de reprendre le dossier en détail. Un compte rendu a été envoyé à chacun.

Nous sommes à une estimation d'environ 900 000 € HT à +/- 10 000 € (prévision initiale 923 800 € HT) soit un montant total de l'opération de 1 044 000 € HT.

Toutefois la Préfecture, après nous avoir laissé espérer jusqu'à 80 % de subventions, ne nous attribue que 30 % de DETR soit 331 317 € maximum auxquels s'ajoute la subvention de l'ADEME ce qui représente une subvention de 35 % de 1 104 389 € HT (estimation avec 5 %

d'imprévus) soit 386 536,00 €. Resterait à la charge de la commune 657 400,00 € HT financés par emprunt sur 20 ans, l'annuité serait de 39 241 €.

La commune a les capacités financières de mener l'opération, nous remboursons jusqu'en 2016 l'emprunt voirie de l'Hôpital, annuité de 31 134 € (26 700 € de K + 3 640 € d'intérêts en 2016) en conservant d'autres investissements annuels.

Nous avons engagé à ce jour environ 80 000 € HT. Le Maire consulte le Conseil, pour avis, sur la poursuite du projet de construction de l'école. L'ensemble du Conseil donne un avis favorable pour la poursuite du projet excepté Monsieur JP Charonnat qui s'abstient.

6. ATTRIBUTION DES MARCHES

Lors de la commission d'appel d'offres du 29 avril 2016, toutes les offres étaient administrativement recevables et tous les lots étaient pourvus.

Les offres ont été étudiées par l'Assistant en Maîtrise d'Ouvrage. Suite à la Commission construction de l'école du 15 mai, il a été demandé à Diginum de revoir sa copie pour nous transmettre une analyse conforme à nos attentes notamment plus détaillée afin de permettre une décision claire et précise concernant les lots 2 - 3 - 4 - 5 et 6, puisque des erreurs et imprécisions ont été relevées.

Toutefois :

Le lot 1 est recevable

Le lot 1bis (aménagements extérieurs) étudié par Julie Colin est recevable.

Les lots 7 (Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires) et 8 (électricité) étudiés par Pyxair sont recevables.

Certains marchés (lots) peuvent être dès maintenant attribués, il est même nécessaire de le faire pour le lot 1, lot gros œuvre, afin de respecter les délais.

Il est donc proposé au Conseil de n'attribuer ce soir que le lot 1 (VRD, Démolitions, gros œuvre).

Un conseil municipal sera réuni dans les 15 jours à venir pour l'attribution des autres lots.

Ce lot 1 ne présente aucune option ou variante. Deux entreprises ont présenté une offre.

◆ Fontaine SA pour un montant de 212 645 € HT mais l'offre est non conforme puisqu'elle n'a pas respecté le CCTP notamment par l'absence de réalisation de plateforme demandée et il manque 5 chapitres.

◆ GEBAT pour un montant de 204 283,71 € HT sans remarques particulières à apporter. Faire un avenant car des cabines de chantier sont comptées alors que la commune prête le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue, 13 voix pour, 2 abstentions (JP Charonnat et JC Combaluzier, le lot 1 à GEBAT pour un montant du

>> Vie municipale

marché de 204 283.71 €HT et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires pour ce lot.

7. AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEIGNELAY-BRIENON

Comme annoncé le projet préfectoral de fusion de la CCSB et de la CCF a été arrêté. Le Conseil doit toutefois émettre un avis sur ce sujet.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes sera composée de la totalité de la CCF et de la CCSB, les demandes faites en CDCI n'ayant pas eu de réponse favorable.

La future Communauté de Communes s'étendra donc de Somery à Chemilly-sur-Yonne et de Paroy-en-Othe à Villiers-Vineux. Elle sera constituée de 29 communes et 25 000 habitants environ. Le nombre et la répartition des délégués communautaires va évoluer, Turny n'aura plus qu'un délégué, Jean-Claude Chevalier sera donc « désélu ».

La Préfecture demande de délibérer pour donner un avis sur le projet de fusion. Il avait déjà été donné mais il n'en a pas été tenu compte malgré la demande conjointe de 13 communes sur 15 dans le Florentinois, notamment sur le respect du choix des communes.

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité (15 voix), de délibérer pour donner un avis dont il ne sera nullement tenu compte.

8. RESTAURATION RELIURES D'ETAT CIVIL

Pour suivre le choix du Conseil Municipal de répartir le projet de reliure des livres d'état civil sur 2 années et donc de réaliser une 2^{ème} tranche en 2016, un nouveau devis a été demandé.

Sont concernés :

Le registre de 1881 à 1890 et celui de 1931 à 1937 et les tables de 1883 à 1952 pour un montant global de

1 830.17€ HT soit 2 196.21 € TTC.

Le devis de l'Atelier du Patrimoine est accepté (15 voix°)

9. CONVENTION POUR LE PASSAGE D'UN INTINE-RAIRE DE RANDONNEES SUR UNE PROPRIETE PRIVEE

Dossier préparé et présenté par Jean-Claude Chevalier qui prend la parole pour fournir des explications au Conseil.

Il s'agit de permettre de saisir l'occasion de donner l'accès, en bordure du Circuit du Haut des Sorins, à la source digne de détour qui alimentait en eau potable le château de Varennes et qui alimente en partie le rû de Linant. Situé sur un terrain privé, il est nécessaire d'établir une convention pour permettre son accès (15 voix pour).

Le Conseil a eu connaissance de la convention. Le propriétaire est prêt à la signer.

Travaux à réaliser : nettoyer, débroussailler, faire des marches avec une petite plateforme.

JC Chevalier a eu confirmation que ce Circuit était inscrit dans les chemins départementaux de randonnée et bénéficierait donc d'une subvention.

10. ACCEPTATION NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

Les statuts de la CCF ont été réécrits. Les précédents étaient une compilation de ceux de la CCF et de l'ex CCOA complétés des nouvelles compétences. Pour plus de clarté et de précision, ils ont été de nouveau rédigés sans ajout de compétences. Considérés comme des nouveaux statuts par la Préfecture, ils doivent être ratifiés par les conseils municipaux.

le Conseil Municipal ratifie, 14 voix pour, 1 abstention (C. Colin), la version des statuts de la CCF tels qu'acceptés par le Conseil Communautaire.

11. ACHAT D'UNE STATION DE FUEL POUR LA TONDEUSE

Il est judicieux pour faciliter le travail de l'employé communal et afin d'éviter le transport de bidons de carburant d'installer une petite pompe à fuel pour la tondeuse. Coût : 235.97 €HT soit 283.17 € TTC (15 voix pour)



Hedou Funéraire
Turny - Saint Florentin

4, route de Chennevières
89570 Turny
Tél. 03 86 35 02 08



7, rue du Faubourg Dilo
89600 Saint Florentin
Tél. 03 86 35 04 50



LE CONSEIL MUNICIPAL DE TURNY FINALISE LA REVISION DE SON P.O.S. - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PAR L'ELABORATION D'UN P.L.U. - PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Turny élabore un Plan Local d'urbanisme.

Elle a décidé de se doter de cet « outil » de planification et de gestion du territoire afin de :

- Prendre en compte les prévisions d'évolution démographique.
- Répartir judicieusement les constructions en fonction de leur destination dans un souci de cohérence spatiale et d'économie de l'espace et en maîtriser l'extension.
- Définir les conditions de préservation des espaces agricoles et naturels et définir le projet urbain de la commune sous l'angle du développement durable.

La procédure d'élaboration du PLU se poursuit.

Les services de l'Etat et les personnes publiques associées ont été consultés au cours du premier trimestre. Le dossier du PLU a reçu un avis favorable. L'Etat qui a rendu un avis favorable sur l'ensemble du projet a demandé quelques adaptations.

La commune organise désormais l'enquête publique.

Ainsi, le dossier complet, tel qu'il a été soumis aux services de l'Etat sera soumis à la population pendant l'enquête publique. Dans ce dossier, nous insérerons les avis des services et des personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, ...).

**Cette enquête publique se tiendra :
du lundi 13 juin au mardi 12 juillet 2016.**

L'enquête publique sera close le mardi 12 juillet 2016 à 17 heures.

Le commissaire enquêteur qui a été nommé par le tribunal administratif est M. Patrick Gievis.

Vous pourrez le rencontrer lors de ses permanences à la Mairie :

- ◆ Le lundi 13 juin 2016 de 9h à 12h ;
- ◆ Le mardi 21 juin 2016 de 14h à 17h ;
- ◆ Le vendredi 1er juillet 2016 de 9h à 12h ;
- ◆ Le mardi 12 juillet 2016 de 14h à 17h.

Vous pourrez ainsi lui exposer vos requêtes et les inscrire dans le registre prévu à cet effet. Vous pourrez également lui écrire à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de TURNY – 1 Place de la Mairie – 89570 TURNY.

M. le Commissaire enquêteur donnera un avis sur le dossier du PLU et sur les requêtes particulières.

A l'issue de l'enquête, les élus prendront connaissance du rapport du commissaire enquêteur puis adapteront le dossier pour prendre en compte les avis de l'Etat et des personnes publiques associées et les avis du commissaire enquêteur.

Ensuite, le conseil municipal pourra approuver le PLU dont les règles s'appliqueront sur l'ensemble de notre territoire.

Le PLU sera applicable d'ici octobre 2016.

Page « spécial PLU » conçue et réalisée par l'équipe du bureau :



Accueil nouveaux arrivants à Turny



Le Conseil Municipal a eu le plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants à Turny lors d'une cérémonie le 5 février à la Mairie. Ce moment de convivialité a été l'occasion de les rencontrer et leur présenter la commune et ses services, l'intercommunalité ainsi que les associations.

Une trentaine de famille s'est installée à Turny en 2015. Un accueil qu'il sera bon de renouveler l'an prochain.

>> Communauté de Communes

*Les contours de la nouvelle Communauté de Communes
au 1^{er} janvier 2017*



>> Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES 2017



Fusion Communauté de Communes du Florentinois et Communauté de Communes de Seignelay Briçon

La fusion annoncée entre la Communauté de Communes du Florentinois et celle de Seignelay Briçon (CCSB) est aujourd'hui actée même si l'arrêté préfectoral de constitution n'est pas encore signé. On peut se demander quelle part a la démocratie dans

ce dossier lorsque qu'une majorité de communes émettent un avis dont il n'est pas tenu compte.

Toutefois nous sommes en phase de « fiançailles » et travaillons donc sur les différences de compétences que chacune exerce. Ces différences sont à mon avis moins grandes que lors de la fusion en 2014 avec la CCOA (CC d'Othe en Armançon) et l'on peut s'apercevoir qu'elles sont aujourd'hui digérées. Nos compétences sont proches mais la façon de les exercer est différente.

A titre d'exemple, nous gérons chacun les ordures ménagères mais la CCF est à la taxe, ramasse les sacs jaunes avec ses propres employés et gère directement sa déchèterie. La CCSB est à la redevance incitative, fait ramasser sacs jaunes et sacs noirs par un prestataire et a délégué à une entreprise privée la gestion de ses déchèteries. Il nous faudra faire des choix à moyen terme pour harmoniser le service.

Autre exemple, chacun exerce la compétence voirie mais n'a pas défini la voirie communautaire de la même façon, et n'exerce pas la compétence sur les mêmes travaux. L'ambition, et donc le budget consacré ne sont pas non plus les mêmes. Un choix global devra être fait.

Port de plaisance

La CCF dans le cadre de sa compétence en développement touristique (et économique) a à sa charge la gestion du port. Pour pouvoir l'exercer pleinement, celle-ci a été déléguée à la CCF par VNF (Voies Navigables de France) qui gère les canaux. Il a donc été décidé des travaux importants pour améliorer l'accueil des plaisanciers et faire du port un point d'attrait et de découverte touristique plus large. La capitainerie est en rénovation avec la création de lieux de service (laverie, petite épicerie, location de vélo, ...) et d'un logement de gardien. Ce dernier a été recruté et est en fonction depuis le début de la saison.



Parallèlement, la station technique dite « du quai de l'Est » a été complétée pour permettre aux artisans intervenant sur les bateaux d'intégrer ces nouveaux locaux et ainsi libérer les bâtiments du port de plaisance. A terme le port de Saint Florentin sera semble-t-il l'un des plus attractifs de cette partie du canal de Bourgogne.

En périphérie du port, la CCF a participé au financement du rond point puisqu'il facilite l'accès au port. Considéré comme l'échangeur de la RN 77, il est la porte du Florentinois.

Voirie

Les travaux programmés en 2015 sont en cours de réalisation et le programme 2016 est au stade de l'appel d'offres. Sa réalisation sera moins tardive que l'année dernière et devrait donc se dérouler dans de meilleures conditions. En complément un programme de signalisation horizontale (peinture) va être lancé.

La CCF se détermine de plus en plus comme un moteur de la vie locale et même si son activité est quelque peu perturbée par la fusion, son amplitude s'annonce croissante.

Stéphane Gallois

LE HAUT DEBIT AU FAYS ET AU SAUDURANT



Inauguration NRA (Noeud de Raccordement ADSL) le 29 avril 2016 au Fays

C'est un débit internet exceptionnel dont bénéficient les internautes habitant Le Fays ou Le Saudurant depuis début avril 2016. Jean Béraud, Directeur des relations avec les collectivités locales chez Orange Bourgogne, et Stéphane Gallois, Maire de Turny ont inauguré le vendredi 29 avril ces nouvelles installations Rue des Puits au Fays en présence d'une trentaine d'usagers ravis d'un tel progrès technique arrivé jusqu'à leurs hameaux. Une parabole a été fixée sur le château d'eau du Fays afin d'assurer la liaison radioélectrique avec le central téléphonique de Saint-Florentin, le signal étant ensuite acheminé à un répartiteur puis via les lignes téléphoniques dans les foyers.

La réduction de la fracture numérique et l'accès aux nouvelles technologies dans d'excellentes conditions dans nos territoires ruraux a certes demandé 6 années de travail, mais la partie nord de la commune de Turny, maintenant très bien couverte ne doit pas laisser oublier les difficultés persistantes dans le reste de la commune. La montée en débit pour Turny est prévue dans le cadre du projet d'aménagement numérique du Conseil Départemental de l'Yonne à échéance de 3-5 ans.

Cathy Colin



Chenilles processionnaires danger !

Les chenilles processionnaires du pin sont arrivées dans notre commune. Elle présente des dangers écologiques pour les arbres et sanitaires graves pour les êtres humains et les animaux domestiques.

La connaissance du cycle de vie de ce ravageur permet d'intervenir de manière éco-responsable pour empêcher sa prolifération :

- éclosion du papillon pendant l'été, puis ponte de ses oeufs,
- naissance des chenilles à l'automne qui tissent un nid pour se protéger du froid,
- au printemps départ du nid en procession et enfouissement dans le sol pour démarrer son processus de transformation en chrysalide puis en papillon.

REUNION D'INFORMATION
le 14 septembre à 19h
Salle des fêtes - TURNY

COUP DE VENT: DEGATS IMPORTANT AU FAYS

Le 9 février un coup de vent à plus de 110 kilomètres heure a déraciné un arbre entraînant dans sa chute les lignes électriques, téléphoniques et celle de l'éclairage public Rue des puits au Fays.

Pendant 48 heures les habitants ont été privés d'électricité, même si après dégagement de l'arbre en faute par Bouzonie Père et Fils, ERDF a mis en place des moyens importants pour réparer la ligne cassée au niveau du poteau à l'angle de la route de la forêt d'Othe et du chemin des oiseaux.

La solidarité des habitants a permis à chacun de rester au chaud ou de sauver les congélateurs jusqu'au rétablissement de chaque foyer. C'est seulement le 24 février que le téléphone, et donc internet ont pu être remis en fonctionnement. Par contre l'éclairage public n'a pu être réparé car trop ancien. Le SDEY qui gère notre réseau propose le remplacement des six luminaires par des éclairages LED sans changer les poteaux, proposition acceptée par le conseil municipal début mai permettant ainsi une modernisation de l'ensemble de l'éclairage publique de la rue des Puits au Fays.



Intervention d'ERDF au Fays

>> Travaux - Urbanisme

Le POINT sur le PROJET ECOLE

Premier coup de pioche...

La pioche n'y suffira pas, ce sera plutôt les pelleteuses qui ouvriront le bal des engins de travaux pour la construction de l'école de Turny. Jusqu'à ce jour nous tenons les délais prévus et c'est donc dès le 4 juillet que les travaux de gros œuvre doivent commencer.

L'appel d'offre auprès des entreprises s'est avéré fructueux puisque nous avons reçu 27 plis pour les 9 lots du programme.

Sont retenus :

Lot 1 Démolitions, gros œuvre ▶ Entreprise GEBAT de Monéteau (Yonne)

Lot 1 bis paysage ▶ VDS Paysages de Sorans (Côte d'Or)

Lot 2 Charpente, bardage, zinguerie ▶ VAUCOULEUR de Rouvray (Yonne)

Lot 3 Menuiseries extérieures serrurerie ▶ LAMBERT Menuiseries de Saint Phal (Aube)

Lot 4 Doublages, cloisons, faux plafonds ▶ SCOBAT de Champlost (Yonne)

Lot 5 revêtements de sols, faïences ▶ DAVID d'Auxerre (Yonne)

Lot 6 Peinture ▶ DELAGNEAU d'Auxerre (Yonne)

Lot 7 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires, chauffage bois ▶ BC Entreprise de Saint-Florentin (Yonne)

Lot 8 Electricité ▶ Laurin de Lézennes (Yonne)

Les conseils municipaux des 19 mai et 7 juin ont validé le choix de ces entreprises comme retenues pour un montant total inférieur à l'estimation de 923 820 €.

A ce jour une subvention de 331 317 € est attribuée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur la base du montant prévisionnel de l'opération et une subvention liée à l'installation d'une chaufferie bois est assurée.

D'autres demandes sont en cours.

Rappelons que la durée des travaux est de 12 mois. Si tout continue à se passer comme maintenant, la réception du nouveau bâtiment et des aménagements extérieurs doit pouvoir se faire en juillet 2017 afin de déménager les actuels locaux pendant l'été et de voir nos enfants faire la rentrée 2017 dans cette nouvelle école.

On croise les doigts, mais surtout, l'équipe municipale continue à faire le nécessaire pour qu'il en soit ainsi !

Jean-Claude Chevalier

TOITURE SALLES DES FETES

Ayant constaté des fuites d'eau dans la salle des fêtes un diagnostic a mis en évidence un défaut de ventilation sous les tuiles qui entraînait des problèmes de condensation. La conséquence directe a été le gel des tuiles.

Les travaux entrepris par l'entreprise Kalwak sont en cours pour corriger ce défaut de construction en ventilant le dessous des tuiles et en étanchéifiant la toiture par une toile. Les rives, noues et chéneaux sont également rénovés. Les deux côtés de la toiture de la grande salle des fêtes sont ainsi repris assurant une couverture neuve et étanche.



>> Patrimoine Culture

RANDONNER A TURNY

La Direction des sports et de la jeunesse du Conseil Départemental de l'Yonne a validé notre circuit de randonnée dit du « Haut des Sorins ». Il sera donc inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées de l'Yonne ce qui fera connaître davantage notre village. De surcroît une subvention nous permettra la mise en place d'un panneau d'information sur ce circuit et sur le village.

Mais au-delà de ce premier circuit, c'est sur un projet plus global avec Chailley que travaille la Commission Patrimoine de la commune. Il s'agit en effet de prévoir d'autres circuits : l'un joignant Le Fays à Chailley, d'autres sur Chailley même ainsi que des liaisons entre le circuit du Haut des Sorins et celui du Fays et entre celui du Fays et celui de Sormery.

Tous ces projets de circuits entrent dans un programme validé et financé par la Communauté de Communes du Florentinois dans le cadre de sa compétence Tourisme.

De la même façon, Turny est cité dans le *Guide du routard* du canal de Bourgogne. On y invite les plaisanciers du canal à venir visiter l'église et son corbillard.

Domage qu'un café ne puisse pas revigorer ces marcheurs et ces touristes et ajouter à l'animation du village !

Jean-Claude Chevalier
Commission Patrimoine

SORTIE CULTURELLE AU THEÂTRE

Au théâtre de Champagne à Troyes ce 23 avril, un **SYSTEME** qui ne nous a pas surpris ... si ce n'est par sa qualité ! En effet, on ne savait plus si ce qui se déroulait sur la scène était du « live » ou datait de Louis XIV.

Quand le monde de la finance guide les politiques mais aussi les particuliers, quand on spéculer et croit profiter des bons placements et que tout s'écroule, quand la dette du pays n'est plus remboursable, est-ce l'histoire vécue voici 300 ans en France ou bien celle de l'Europe d'aujourd'hui ?

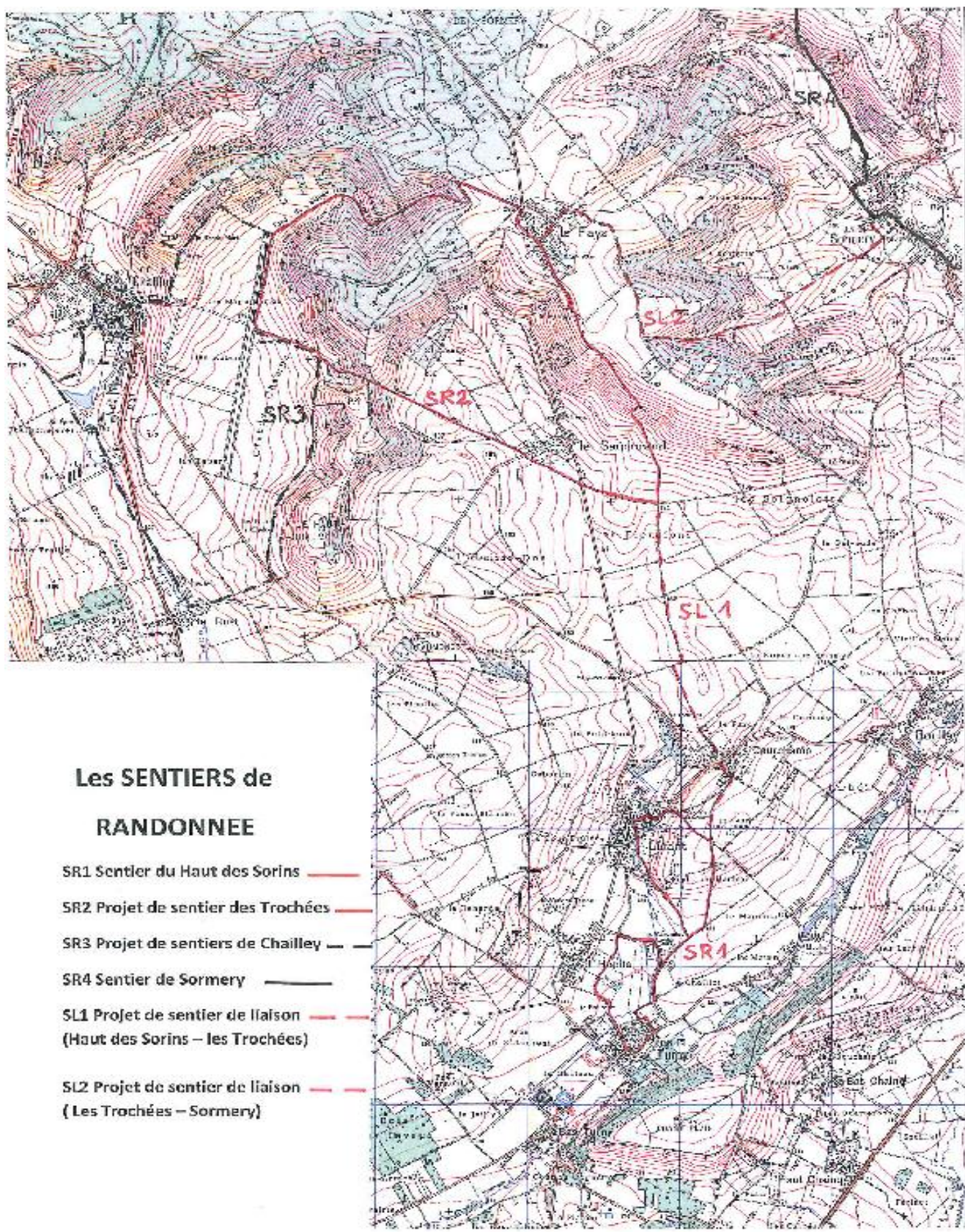
Heureusement cette histoire ne manquait pas d'humour et le dynamisme des acteurs a enchanté les 31 spectateurs qui s'étaient inscrits à cette sortie.

Au fait, pour l'an prochain, après une sortie « opérette » l'an passé et cette année une sortie « théâtre », que souhaiteriez-vous ?

Les programmes commencent à arriver : à Troyes toujours, La Traviata est programmée le dimanche 26 février 2017, à Auxerre des créations plus contemporaines seront proposées, mais ce peut être aussi de la danse, un concert (mais quel type ?), du théâtre, un opéra à Dijon ?

***Votre avis nous intéresse pour guider notre choix.
N'hésitez pas à nous le communiquer... jcchevalier@turny.fr
A bientôt pour notre prochaine sortie culturelle !***

>> Patrimoine Culture



>> Patrimoine Culture

Visite de l'église Saint Mammès avec Patrice Wahlen, historien



Patrice Wahlen, passionné d'histoire et d'architecture a franchi pour la première fois cet hiver le seuil de notre église Saint Mammès à Turny à la recherche de Saint Jacques sur l'un de ses vitraux. Tombé amoureux de notre édifice, il a choisi de partager ses connaissances en art religieux et architecture médiévale et éclairer nos visites sous un jour différent et enrichi.

C'est ainsi qu'en janvier avec l'Office de tourisme de Saint Florentin, puis à l'occasion de la fête patronale les visites commentées par Patrice Wahlen ont permis aux amateurs comme aux férus d'histoire de découvrir ou redécouvrir toute la grammaire du gothique flamboyant et du début de la Renaissance présente dans notre édifice classé aux monuments historiques depuis 1913.

Quelques détails particulièrement intéressants ont attiré notre attention sur le portail d'entrée, l'un des mieux architecturés de la région : le mélange d'animaux, fleurage, feuilles de choux, personnages et

dragons, ces derniers pouvant représenter ce qui est à l'extérieur, ce qui est néfaste, le péché, alors que ce qui est à l'intérieur est bénéfique, bienfaisant, pureté et vertu. Le singe qui joue un instrument de musique rappelle les fêtes de la communauté paysanne qui éloigne le fidèle de ses buts spirituels.

En pénétrant dans l'église, la nef de style gothique flamboyant est sans éclairage direct. La lumière vient par les bas-côtés. L'éclairage est par contre direct dans le chœur. Le chœur est sacré donc bénéficie de plus de lumière alors que la nef est moins sacrée et est donc moins éclairée.

De même on visualise les marches entre la nef et le chœur, puis les marches entre le chœur et le sanctuaire marquant la disposition liturgique du bas vers le haut. Jusqu'en 1962, devant l'autel (du mot latin « altus » qui signifie « haut ») il y avait en principe 3 ou 5 marches, le chiffre trois faisant référence à la Trinité (Père, Fils et Saint Esprit).

Le maître-autel est donc le lieu le plus élevé où le prêtre monte pour célébrer les offices en tournant le dos aux fidèles car il s'adresse à Dieu pour le peuple, il est l'intermédiaire entre l'homme et Dieu.

C'est un véritable foisonnement de symboles et détails architecturaux qui éveillent notre curiosité comme cette figure de l'homme sauvage héritée du Moyen Âge sur la bague d'un pilier de la Chapelle à gauche du chœur. Elle symbolise l'homme dans sa brutalité naturelle. Pour sortir de cette condition animale et végétale, pour quitter l'état sauvage et pour devenir un homme une certaine maîtrise de soi est nécessaire afin de réaliser son humanité.

Ces quelques évocations peuvent vous donner envie d'en savoir plus...



Que nous ayons une lecture architecturale, religieuse ou symbolique de l'église Saint Mammès, elle nous renvoie au passé glorieux de notre commune après la guerre de cent ans. Turny a connu une période de faste sur le plan économique et démographique dont est témoin ce monument. Alors si vous n'avez pas pu assister aux visites guidées de notre magnifique édifice religieux datant du 16ème siècle, un guide de visite est disponible à la mairie. Vous pouvez y retirer la clé de l'église et faire découvrir à votre tour notre patrimoine à vos amis, familles durant les vacances d'été.

Cathy Colin
Commission Patrimoine

>> Patrimoine Culture

LE TEMPS DES HISTOIRES... BIBLIOTHÈQUE DE TURNY

Le **20 juillet 2016** de 16h à 17h,
Madame Morlet-Chevalier animera une activité
« **Le temps des histoires** »
5 albums dont le héros est un loup.
Entrée libre pour les enfants de 3 à 7 ans déjà scolarisés.

Merci à Liliane Janvier qui donne de son temps à la bibliothèque municipale depuis février 2016.

Inscription à la bibliothèque

Pour toute inscription à la bibliothèque, il vous suffit de présenter :

- ▶ une carte d'identité (permis de conduire, passeport, carte de séjour)
- ▶ un document justifiant votre adresse de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, gaz, eau).

L'abonnement est gratuit et la carte est valable 1 an à partir de la date d'inscription.

Ludivine Collin
Adjointe au patrimoine

**Ludivine
vous accueille
à la bibliothèque**

le mardi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 14h à 17h.
Accueil des enfants scolarisés à Turny
le mardi de 14h15 à 15h45.

**BIBLIOTHEQUE
DE TURNY**

Le temps des histoires
Lecture pour les enfants de 3 à 7 ans déjà scolarisés

5 albums dont le personnage principal est un LOUP, écrits par
Madame MORLET-CHEVALIER



Entrée libre
Les enfants doivent être
accompagnés d'un
adulte

Mercredi 20 juillet 2016
De 16h à 17h

1 place de la Mère - 89570 TURNY

03 86 35 29 52

La Forêt d'Othe — L'artisan de tous vos projets

Charpente - Couverture
Maison à ossature bois (MOB) - Garage
Bâtiment industriel, agricole et artisanal
Technologie photovoltaïque
Rénovation charpente et couverture

Menuiserie artisanale
Porte - Fenêtre - Escalier
Placard - Portail

Maison Ossature Bois

MOB'HOME
La construction nouvelle génération

03 86 35 29 52
contact@lafortet-dothe.com



www.lafortet-dothe.com
6, route des Chenevières • 89570 TURNY



La Pécarié
Chambre d'hôtes
15, Grande rue 89570 Turny
Tél. 03.86.35.06.34
@ : alainumpapa@aol.com

>> Vie scolaire

ECOLE MATERNELLE : THEATRE ET POESIE



Les enfants de l'école maternelle de Turny ont découvert le monde du théâtre lors d'une sortie le 2 février à Auxerre et ont assisté au spectacle musical *Le bateau de Nino*. Sacré bateau que celui de Nino, voguant sur une mer incessamment mouvante et émouvante, porteuse d'évasion, de poésie futée, de possibles naufrages et d'infinis espoirs...

La mer immense de la petite enfance.

Les vagues déferlent, et tous les petits loups de mer embarquent, irrésistiblement entraînés par le jeu coloré d'Olivier Caillard au piano, la pulsation tranquille de Zacharie Abraham à la contrebasse et la voix épicée d'Hélène Bohy qui donne souffle et corps à cette traversée.

Montage réalisé par Céline Jeandarme



Nino et Nino s'envolent sur la grande voile. L'extravagant Nino prend la parole et perd la tête. La contrebasse joue au mille-pattes... Et bientôt, ce sont tous les animaux de la création qui s'époumonent à fond de cale!



La grande salle de spectacle, avec ses nombreux fauteuils du parterre, sa coupole, ses peintures, ses projecteurs, son balcon...



ABCD
PAYSAGE

NOUS VOUS SOUHAITONS LE MEILLEUR

8 route des fossés 89570 TURNY 03 86 35 36 41

>> vie scolaire



Les grands parents

Toutes les mamies
Jusqu'à minuit
Étaient en train de s'amuser !
Elles s'amusaient
Tant qu'elles pouvaient
Et les papys les regardaient !

Une mémère
Sautait en l'air !

Une mémé
Levait ses pieds !

Et la grand-mère
Plongeait dans l'eau de mer !

Tous les pépés
Qui regardaient la télé
Étaient en train de s'amuser !
Ils s'amusaient
Tant qu'ils pouvaient
Et les mémés les regardaient !

Le vieux pépé
Faisait le p'tit bébé !

Le gros pépère
Tombait par terre !

Le grand papy
Dormait jusqu'à midi !

Et le grand-père
Faisait un tour de dromadaire !

Les grands parents
Qui dansaient le french cancan
Étaient en train de s'amuser !
Ils s'amusaient
Tant qu'ils pouvaient
Et les enfants les regardaient !

Poésie illustrée par les enfants de Maternelle

NAP : DES ACTIVITES APPRECIÉES !

Difficile de répondre à la demande tant elle est forte !

Il faut dire que les activités proposées dans le cadre des Activités Péri-scolaires aux enfants du CE1 au CM2 ont de quoi séduire : le lundi, initiation au tir à l'arc et le jeudi, poney.

Le tir à l'arc est animé par François Degrange, Président des archers de la Sentinelle de Briennon dont les résultats nationaux sont connus. Cette activité est un excellent entraînement à la concentration. Nos jeunes archers ont tous reçu le diplôme de la Plume Blanche du tir à 6 mètre sur un blason de 80 cm.



L'initiation au poney a lieu grâce aux Ecuries Les Etryonnes de La Longueraie qui amènent tous les jeudis 4 poneys. Aude-Lyne Vermeersch-Duillet, la responsable du centre, accompagnée de deux jeunes, encadre cette activité qui a

lieu selon les jours derrière l'église, mais aussi dans Turny, voire dans la cour de l'école pour apprendre à diriger l'animal dans un circuit.

Pour répondre à la demande et satisfaire ceux qui n'ont pu y participer sur cette période, l'initiation au poney reprendra en septembre !

Jean-Claude Chevalier

ECOLE PRIMAIRE : TENNIS A VERGIGNY

Cette année les élèves de la classe de CE1-CE2 ont eu la chance de faire un cycle de tennis. Pendant 7 semaines ils sont allés au complexe de Vergigny où Matthew, assisté de Romain, leur a fait découvrir ce sport à partir de différents jeux et exercices. Services, coups droits et revers n'ont plus de secrets pour eux ! Cette activité est proposée et financée par la Communauté de Communes. Tous les enfants ont vraiment apprécié cette initiation et certains ont même déjà décidé de poursuivre l'aventure en club dès l'année prochaine.

Alexandra



>> Fêtes et manifestations

UNE FETE PATRONALE SOUS LA PLUIE !

Le programme était prometteur mais la météo désastreuse a quelque peu chamboulé les festivités prévues pour la fête annuelle à Turny en ce week-end des 21-22 mai 2016.

Dès le samedi soir, alors que la fête foraine était installée et ouvrait ses attractions, une messe était célébrée à l'église Saint Mammès suivie d'un apéritif et d'un concert Duo Guit'Art par la Compagnie Quatre à Quatre avec la participation de Clément Hariot, élève de l'Ecole de musique du Florentinois, que nous remercions pour sa participation.



Mais le dimanche matin les exposants au vide-grenier qui rencontre d'habitude un franc succès n'ont pas fait la queue dès l'aurore pour s'installer dans les rues du bourg. En effet une pluie tenace en a découragé plus d'un ! Quelques curieux se sont malgré tout déplacés et ont pu profiter de l'exposition de trains miniatures à la salle des fêtes installée par l'*Amicale Ferroviaire de l'Aube* et *Rail 89* de Migennes. Ces deux associations réunissent depuis de nombreuses années les passionnés des trains miniatures, et la présentation des réseaux ferrés, bâtiments et décors ont été très appréciés. S'était « réfugié » à leurs côtés le stand de l'Office de Tourisme du Florentinois dont on a pu apprécier la qualité comme les brochures donnant un coup de jeune à la découverte du Florentinois. Au stand de la commune, Francis Marquet, écrivain du Florentinois, présentait ses livres.

Egalement à l'abri, les visites de l'église Saint Mammès ont permis au public de rencontrer Patrice Wahlen, historien et d'avoir le privilège de ses éclairages pertinents sur notre édifice.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'association EPET ont vaillamment tenu le pôle restauration avec le jambon à l'os et le boudin bienvenus pour réchauffer l'atmosphère humide !

Malheureusement il a fallu annuler l'animation de rue avec le Cirque Star ainsi que le spectacle de Turny Danse, souhaitant n'avoir pas trop déçu nos jeunes spectateurs. Le soleil du mois de mai sera, nous l'espérons, au rendez-vous en 2017 !

Viviane Chaussin - Cathy Colin
Commission fêtes et cérémonies

COMMEMORATIONS ET CEREMONIES OFFICIELLES

Le samedi 19 mars la commune de Turny a déposé une gerbe au monument aux morts de la commune pour célébrer la journée nationale des victimes de la guerre d'Algérie. Cette date renvoie au 19 mars 1962, jour de l'application des accords de cessez le feu signés à Evian entre la France et les responsables du gouvernement algérien. Et au-delà de cet événement historique, le sens de cette journée est d'honorer toutes les souffrances, les mémoires de toutes les victimes reconnues.

Le 8 mai 1945 à 15 h les cloches de tous nos villages sonnent pour marquer la fin de la seconde guerre mondiale par la capitulation de l'Allemagne et l'effondrement du IIIe Reich. Depuis 1953 cette journée est officiellement fériée. C'est Viviane Chaussin, adjointe au Maire, qui a présidé la cérémonie en ce dimanche 8 mai 2016, entourée de Claude Hugot, porte drapeau et des jeunes musiciens et collégiens. Par son message, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire nous incite à nous souvenir plus particulièrement « des réfugiés, victimes des bombardements, prisonniers de guerre, internés, déportés... et à visiter ces lieux qui nous rappellent aussi que de toutes ces souffrances et de tous ces courages est née l'Europe libre et en paix : un héritage dont nous devons rester les gardiens vigilants. »



>> Fêtes et manifestations

YONNE TOUR SPORT

Depuis maintenant trois ans, jeunes et moins jeunes ont pu profiter d'une journée exceptionnelle organisée à Chailley par le Conseil Départemental de l'Yonne : YONNE TOUR SPORT. La mairie de Turny, après avoir obtenue en 2015 l'organisation de la ville départ du Circuit Icaunais, souhaitait à nouveau faire bénéficier tous les jeunes Turrois et les jeunes de nos villages voisins d'une journée promotion du sport et de toutes les activités s'y rapportant.

**Victoire ! YONNE TOUR SPORT sera à Turny
mardi 26 juillet 2016**

Qu'est-ce que **YONNE TOUR SPORT** ? C'est la possibilité pour tous les jeunes de 6 à 16 ans de pratiquer gratuitement des activités sportives originales, encadrées par des professionnels. De 10h à 12h et de 13h30 à 17h, une cinquantaine de personnes dont 40 éducateurs sportifs plus une équipe médicale seront présents pour nous offrir une journée de rêve et de joie.

Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici quelques activités : mur d'escalade, trampoline aérien, girobulle, golf, boxe, tir à l'arc, tumbling, VTT, hockey, escrime, sumo, judo, kart à pédales, t etc.

Alors, parents et enfants, réservez dès maintenant votre journée du 26 juillet, nous comptons vous voir nombreux pour participer à toutes ces activités.

Daniel Berchery

Du 7 juillet au 12 août 2016
Animations de 10h à 12h, et de 13h30 à 17h

Yonne Tour Sport

Toujours plus d'activités sportives Gratuites

Pour tous renseignements :
www.lyonne.com
Facebook : Yonne Tour Sport
Tel : 03 86 72 86 11

FESTIVAL EN OTHE... LES SWINGIRLS A TURNY



Cette année la commune a décidé de renouer avec le Festival en Othe qui propose dans le cadre du *Cabaret itinérant* des spectacles dans nos petits villages.

Nous recevrons donc le **Mardi 28 juin 2016 - 21 h** à la salle des fêtes **Les Swingirls**.
Du swing, de l'humour et de l'élégance !

Les Swingirls, c'est un spectacle de jazz vocal pétillant qui remet à l'honneur les standards américains des années folles et cuisine à l'ancienne les tubes d'aujourd'hui. Du Michael Jackson et du Madonna à la sauce années 40, du jazz New-Orleans comme si vous y étiez encore!

C'est un hommage au jazz populaire et joyeux, à l'élégance des années folles et à la joie du swing. Les chanteuses Betty-Lou, Jean et Mary, en trio ou accompagnées de leurs musiciens (Pascal Perrier au piano et Malcolm Potter à la contrebasse), vous régaleront d'un spectacle où se mêlent humour et swing déchaîné !



>> Vie associative

TURNY DANSE... UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE !



V. JORQUERA
PHOTOGRAPHIE

Les Diablesses
Radioactive



Les Justinettes
Clown



Les Ptites feuilles
Le sens de la vie



Les Laetistars - Remix



Les Ptites feuilles - Limbo

Après plusieurs sorties effectuées tout au long de l'année, ce gala annuel tant attendu est arrivé ce samedi 28 mai dernier.

Ce gala a été un énorme succès, le public nombreux étant au rendez-vous..

La troupe était composée de 37 danseuses et d'un petit danseur répartis en plusieurs groupes. A l'occasion de ce gala le public a pu découvrir les 50 nuances de Turny Danse sur plus de 25 chorégraphies dans des costumes aussi étincelants les uns que les autres.

Les mises en scène n'ont fait que rajouter du piment aux chorégraphies concernées. La troupe a fait une entrée remarquée en pirates avec des portées.

Un hommage a été rendu aux victimes des attentats par le groupe des Lolitas sur « Imagine » et par les 3 chorégraphes de l'association, Automne, Justine et Laetitia qui se sont affrontées en battles aux couleurs de la France en arrivant sur la Marseillaise.

Le groupe des Diablesses (les plus grandes) ont fait vibrer le public en réalisant une chorégraphie dans du talc.

Pour la 1ère fois, le public a pu découvrir une danse réunissant 8 mamans.

C'est sous les yeux émerveillés du public que le groupe des Justinettes est apparu dans des chariots en Reine des Neiges dans un décor de Noël.

Le public a également été sollicité et s'est donné à cœur joie pour partager un moment de danse avec la troupe.

>> Vie associative



Les Justinettes - Clown



**Les Lolitas
Cheerleader**



Les Diablesses - Policeman



**Les Laetistars et Les Diablesses
Mama**



La danse des mamans



Le final

Ce gala s'est terminé par une finale « Walt Disney » faisant découvrir la troupe en Jasmine, Aladin, Blanche Neige, Reine des Neiges, la petite Sirène, Cruella et Cendrillon, chaque personnage défilant sur la musique appropriée pour se retrouver avec toute la troupe sur scène. .

Un cadeau a été remis à chaque danseuse et danseur à la fin du gala, afin de les récompenser et de les remercier..

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce succès par leur présence, par leur don ou par leur aide, merci au public et merci aux danseuses qui ont donné tant de plaisir au public.

Merci à Automne, Laetitia et Justine pour leur dévouement et investissement auprès de leur groupe et le très bon travail qu'elles ont réalisé au niveau des chorégraphies. Merci à Justine pour la mise en scène.

Nous vous donnons déjà rendez-vous pour leur prochain gala qui aura lieu le 1^{er} juillet 2017 à la salle des fêtes de Venizy.

Auparavant vous aurez certainement l'occasion de découvrir leurs «50 nuances» lors d'un 2^{ème} gala à Turny, la date vous sera prochainement communiquée.

Bonnes vacances à tous !

Florence De Pinho Présidente



Vie associative

ENSEMBLE POUR LES ECOLES DE TURNY

Le printemps n'a pas été de bon augure. En effet, nous avons été obligé d'annuler la chasse aux œufs. Heureusement, le marché artisanal et gastronomique fut un succès. La vente d'hôtels à insectes a dépassé toutes nos espérances, nous avons même dû relancer la fabrication !

Une trentaine d'exposants se sont répartis à l'intérieur et à l'extérieur de la salle des fêtes. Pour notre 10^{ème} marché, le public était au rendez-vous et notre stand EPET n'a pas désempli de la journée: les gougères et les chouquettes ont de nouveau régalé les papilles.

Les bénéfices réalisés permettront l'achat de matériel pédagogique destiné à la future école. De plus, une randonnée de 12 km avait été organisée afin de découvrir le potentiel touristique de Turny (35 randonneurs).



Malgré un temps catastrophique lors de la Fête Patronale, nous remercions les habitants de la commune venus se restaurer, ce qui nous a permis d'avoir le soleil dans nos cœurs !

L'association EPET remercie les bénévoles pour le travail colossal fourni à la mise en place du pôle restauration (modifié en raison de la météo).

Laetia Combaluzier, Présidente

P

ASSOCIATION SPORTIVE

L'année scolaire se termine bientôt pour les activités de l'association.

Si vous avez envie de nous rencontrer, par curiosité ou pour un essai,
Nous vous invitons gratuitement à deux séances ouvertes

le JEUDI 23 JUIN à 18h30 pour le YOGA
le MARDI 28 JUIN à 19h45 pour la GYM

En venant découvrir ou redécouvrir ces animations, elles répondront sûrement à vos envies de bouger et retrouver votre dynamisme ou au contraire d'apprendre à vous détendre et prendre le temps de vous ressourcer.



L'association sportive de Turny reprendra ses activités pour la 12^{ème} année et vous propose les cours suivants :

GYM d'ENTRETIEN : les mardis de 19h45 à 20h45 avec du Step une fois pas mois

YOGA : les jeudis de 18h30 à 19h30.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons vous retrouver dès la rentrée !

Le Bureau





Vie associative

ASSOCIATION DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY

Ce bulletin paraît alors que nous sommes encore affligés par une fête patronale "ratée" à cause des intempéries. Toute cette énergie dépensée par ceux qui s'y sont impliqués... pour rien !

L'Association des Amis du patrimoine et du site de Turny espérait récolter quelques fonds pour mener à bien ses actions. Quoiqu'il en soit, l'Association a versé en avril 1 200 € à la Fondation du Patrimoine et propose ses prochains rendez-vous .

◆ Comme les autres années nous tiendrons la buvette du 14 Juillet et proposerons des enveloppes (toutes gagnantes).

◆ Les 17 et 18 septembre, Journées du Patrimoine, l'église sera ouverte de 14h à 18h, les deux jours. Au programme : Exposition des peintres de l'Atelier du Puits de Saint-Florentin.

Présentation du "Petit monde de Turny" et "Des femmes de Turny au 18^e siècle.

Photos de classes des années 1900 à nos jours avec les noms des écoliers, le plus souvent.

◆ Le Samedi 15 octobre à 17h à la salle des fêtes de Turny: conférence de Patrice Walhen (que les participants aux visites de l'église, ont tant apprécié) sur : Les trésors d'Art et de foi en Florentinois. Patrice Walhen nous fera découvrir l'architecture et l'originalité d'une vingtaine d'églises environnantes.

◆ Enfin, le 19 novembre, ce sera notre loto, désormais tradition de l'automne.

La présidente
Gisèle Corgeron

CERCLE GENEALOGIQUE DE TURNY



LES SEIGNEURS DE TURNY

Le premier livre des Cahiers du Cercle Généalogique de Turny vient d'être édité en avril 2016 et est disponible à la vente pour tous sur votre site web préféré Amazon.fr, Priceminister.com ou Lulu.com. Vous pouvez le commander et le recevoir directement à votre domicile (livre broché, 136 pages 15 €).

Sont retracées, dans cet ouvrage passionnant, des pages de l'histoire d'un village de Bourgogne, (il s'agit bien sûr de Turny !) placé sous le joug féodal pendant plus de six siècles. Vous allez découvrir ou redécouvrir les familles de la noblesse, propriétaires des terres et seigneurs de Turny qui se sont succédées.

La vie et la condition paysannes sont évoquées.

Vous allez appréhender le long chemin vers l'abolition de l'ordre féodal. Par sa lecture aisée, cet ouvrage s'adresse à tous. Les propos de ce livre sont soigneusement illustrés et documentés, au bonheur des passionnés d'histoire, d'histoire locale et d'héraldique (science des blasons). Des témoignages de ce passé sont encore présents à Turny et protégés au titre des monuments historiques. Au fil des pages, une partie de cette histoire disparue reprend vie, pour votre plus grand plaisir. Le livret de chevet de tous Turrois natif ou d'adoption !

Véronique Battut
Présidente



Vie associative

TURNY PETANQUE

Lors du concours départemental des Mouvements Générations du 18 mai 2016 disputé à Ligny-le-Châtel, l'association *TURNY PETANQUE* a présenté l'équipe féminine et 3 équipes masculines. Ce concours a réuni 36 équipes de triplettes.

Une équipe de Charbuy s'est classée 1^{ère} du concours A, une équipe de *TURNY PETANQUE* s'est classée 1^{ère} du concours B et une équipe de Charbuy a gagné le concours C. Ces équipes sont qualifiées pour le concours régional du 16 juin à Charbuy en vue des qualifications nationales à Port Barcarès en septembre.

Calendrier 2016 des rencontres de TURNY PETANQUE

<i>Mercredi 18 mai</i>	<i>Pontigny-Ligny le Chatel</i> (Départemental triplettes de Mouvements Génération)	Samedi 13 août	Concours découverte type championnat
Jeudi 9 juin	Doublettes mixtes ABC	Dimanche 14 août	Tête à tête, doublettes, triplettes
<i>Mercredi 16 juin</i>	<i>Charbuy</i> (Régional triplettes de Mouvements Génération)	Lundi 15 août	par équipe de 4 ou 6 joueurs
Vendredi 8 juillet	Triplettes formées 4 parties	Dimanche 4 septembre	Triplettes mixtes 4 parties
Jeudi 14 juillet	Stand (tir de précision, môlekky...)	Mercredi 28 septembre	Doublettes mêlées 4 parties
Samedi 16 juillet	Doublettes formées ABC (Inscriptions 13h30, jet du but 14h)	<i>27-28-29 septembre</i>	<i>Port-Bacarès</i> (national triplettes Mouvements Générations)
		Samedi 5 novembre	Assemblée générale (rencontre interne)

ADMR



ADMR c'est le service qu'il vous faut : Ménage – Repassage – Préparation des repas – courses – aide et accompagnement. Téléassistance Filien ADMR aide à la toilette avec ou sans aide financière.

Deux salariés sur la commune et une dizaine de personnes aidées.

Maison des services place de la Mairie 89770 CHAILLEY
Ouverte Mardi et Jeudi Tél : 03 86 35 30 88

APRES-MIDI DE SAINT-FLO

Belle surprise pour les écoles primaire et maternelle de Turny ! Lors de la remise de prix au concours d'écriture des *Après-midi de St Flo* le samedi 4 juin, Céline Jeandarme, qui représentait les classes, a reçu des mains de Patrick Tapin un chèque de 300 € pour chacune d'elle.

Bravo à nos jeunes talents !

Poésie de la classe maternelle primée P 23



VISIRIS

ELODIE PRUNIER, JEUNE TURROISE ENTREPRENEUR EN OPTIQUE-LUNETTERIE

Miracle, une belle paire de lunettes adaptée et je peux à nouveau lire mon journal et observer mes oiseaux. Grâce à qui ? Elodie Prunier et son magasin d'optique VISIRIS. Saluons tout d'abord le courage d'une jeune Turroise qui n'a pas hésité à créer en 2014 sa propre enseigne d'optique dans cette multitude de magasins dédiés et cette période plus propice à la frilosité et au découragement. Bravo Elodie ! Mais pourquoi Visiris ? Ce n'est pas la fille cachée d'Isis et d'Osiris, non, c'est la contraction de vision et de iris. Ne trouvant aucun magasin ayant la même vision du métier, elle décide d'ouvrir son magasin en tant qu'indépendante.

Sa propre marque VISIRIS est déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle en 2012.

Mais qui est Elodie Prunier ? Elle est née à Auxerre, de parents Icaunais et habite à Turny comme ses parents. Elle a fait une partie de sa scolarité à Turny, Chailley puis au collège de Saint Florentin et au lycée Louis

Davier à Joigny. Après un stage, sa décision est prise : je veux être opticien-lunetier. Son baccalauréat de science technique ingénieur productique mécanique en poche, elle suit une année préparatoire en alternance au BTS d'opticien-lunetier à Dijon. Un beau succès puisqu'en 2007, elle obtient son BEP Monteur Vendeur et elle est sacrée meilleure apprentie de Côte d'Or, de Bourgogne et de France ! Ce sont les meilleurs ouvriers de France, au Sénat, qui lui décernent son prestigieux et convoité diplôme. En 2010, avec un BTS d'opticien-lunetier en poche, elle peut enfin prétendre ouvrir son magasin d'optique.

L'opticien-lunetier est un professionnel de la santé qui cumule des compétences scientifiques, techniques et commerciales. L'opticien a compétence pour effectuer toutes mesures nécessaires permettant de déterminer la meilleure acuité visuelle compensable, de les adapter ou de proposer tout produit destiné à

compenser les anomalies de la vision. Depuis 2007, la loi permet à l'opticien le renouvellement d'une ordonnance datée de moins de 3 ans en modifiant éventuellement la prescription initiale.

Voilà pourquoi en confiant ses yeux à Elodie, nous sommes assurés d'une compétence et d'un sérieux à toute épreuve. Ce qui ne gâche rien, le sourire, l'écoute et l'amabilité sont toujours au rendez-vous. Pourquoi votre enseigne à Brienon ? C'est la seule petite ville importante qui ne possède pas de magasin de lunettes et qui me permettait de louer un local commercial suffisamment vaste avec un parking dédié.

Vous trouverez chez VISIRIS toutes les plus belles marques de montures : Kenzo, Guess, Sonia Rykiel, BOSS, Lulu Castagnette, Tartine et Chocolat et bien d'autres marques encore, pour tous les budgets. Sur place, vous pourrez constater la dextérité d'Elodie qui effectue tous les montages dans son atelier parfaitement équipé. Pour

elle, la satisfaction de la clientèle est primordiale.

VISIRIS a passé des accords avec de nombreuses mutuelles pour vous proposer le tiers payant. VISIRIS vous propose également une gamme complète de lentilles ainsi que tous les produits d'entretien. L'été est là, pensez à protéger vos yeux avec une large gamme de lunettes de soleil. Je n'ai qu'un seul conseil à formuler, il faut absolument encourager nos jeunes entrepreneurs, les aider à tenir et développer un service de proximité, précieux pour notre confort visuel. Elodie est une battante et nous réserve encore des idées novatrices pour la satisfaction de tous. Soyons patients...

En attendant, visitez le site www.visiris.fr ou encore mieux, direction Brienon-sur-Armançon au 26 avenue Joséphine Normand route de Saint-Florentin (Tél. 03 86 43 84 34), le meilleur accueil vous sera réservé, j'en suis sûr !

Daniel Berchery



Elodie Prunier, créatrice de Visiris Optique

L'été en florentinois

6 juillet	15h	Balade familiale à pas contés	Germigny
7 juillet	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	Chailley
8 juillet	15h puis 1h	Visite des églises	Butteaux puis Percey
13 juillet	15h	Balade familiale à pas contés	Turny
14 juillet	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	Saint-Florentin
15 juillet	15h puis 17h	Visite des églises	Chéu puis Villiers-Vieux
20 juillet	15h	Balade familiale à pas contés	Vergigny
21 juillet	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	Neuvy-Sautour
22 juillet	15h puis 17h	Visite des églises	Butteaux puis Percey
22 juillet	à 19h	Apéro concert dinatoire	Sormery
26 juillet	10h-12 h et 13h30-17h	Yonne Tour Sports	Turny
27 juillet	15h	Balade familiale à pas contés	Germigny
28 juillet	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	Beugnon
29 juillet	15h puis 17h	Visite des églises	Chéu puis Villiers-Vieux
30 juillet	19h	Apéro concert dinatoire	Lasson
3 août	15h	Balade familiale à pas contés	Turny
4 août	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	St Florentin
5 août	15h puis 17h	Visite des églises	Butteaux puis Percey
5 août	à 19h	Apéro concert dinatoire	Jaulges
10 août	15h	Balade familiale à pas contés	Vergigny
11 août	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	Neuvy-Sautour
12 août	15h puis 17h	Visite des églises	Chéu puis Villiers-Vieux
13 août	19h	Apéro concert dinatoire	Soumaintrain
17 août	15h	Balade familiale à pas contés	Germigny
18 août	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	Beugnon
19 août	15h puis 17h	Visite des églises	Butteaux puis Percey
24 août	15h	Balade familiale à pas contés	Turny
25 août	15h à 18h	Jeux de piste pour enfants	Chailley
26 août	15h puis 17h	Visite des églises	Chéu puis Villiers-Vieux
31 août	15h	Balade familiale à pas contés	Vergigny

Tous les samedis et dimanches de juillet et août à 15h et 17h visite guidée de l'église Saint-Florentin

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Office de Tourisme de Saint-Florentin

